DU

# CONSEIL LEGISLATIF.

VOL. VII.

DU

# CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

# PROVINCE DE QUÉBEC.

TROISIÈME SESSION DU SECOND PARLEMENT.

### VOLUME VII.



SON EXCELLENCE
L'HONORABLE RENÉ EDOUARD CARON,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

### QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR L. H. HUOT, PROPRIÉTAIRE DU "CANADIEN."

1873-74.

 $\mathbf{D}\mathbf{U}$ 

# CONSEIL LEGISLATIF

### CANADA,

Province de Québec.



CANADA, Province de Québec, § [L. S.]

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Gráce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la For etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le Premier jour du mois de Février, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et à chacun de vous—

Salut:

#### PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de Québèc, se trouve convoquée pour le Premier jour du mois de Février, mil huit cent soixante-et-treize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de Québec, Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bienaimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement

A. D. 1873-74.

de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, Lundi, le Dix-Septième jour du mois de Mars prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MAN-OUER.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur

de Notre dite Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce Vingt-Neuvième jour de Janvier, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre, H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

### CANADA,

### Province de Québec.



CANADA, Province de Québec, [L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Gráce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le Dix-Septiène jour du mois de Mars, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et treize, et à chacun de vous-

SALUT:

### PROCLAMATION.

TTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province A de Québec, se trouve convoquée pour le Dix-Septième jour du mois de Mars, mil huit cent soixante-et-treize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec : Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre ditre Province, en Notre Cité de Québec, Lundi, le Cynquième jour du mois de Mai prochain, et y agir comme de droit. CE a quoi vous ne devez manouer.

En Fot de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Ouébec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce Treizième jour de Mars dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre.

H. CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
OUEBEC.

### CANADA,

### Province de Québec.



CANADA, Province de Québec, } [L. S.] ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le Cinquième jour du mois de Mai courant, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize, et à chacun de vous—

Salut:

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le Cinquième jour du mois de Mai mil huit cent soixante-et-treize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec: Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets,

viii A. D. 1873-74.

Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, Lund, le Trentième jour de Juin prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manques

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Rene Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Pro-

vince de Ouébec.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce Troisième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soivante-et-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

H CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUEBEC.

# CANADA, Province de Québec.



CANADA, } Province de Québec, }. [L. S.] ED. CARON.

VICTORIA, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, Lund, le Trentième jour du mois de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et trèize, et à chacun de vous—

SALUT:

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve A convoquée pour le Trentième jour du mois de Juin, mil huit cent soixanteet-treize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec: Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, Lund, le Premier jour du mois de Septembre prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable René Édouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans notre dite Province de Québec, ce Vingt-Septième jour du mois de Juin, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

### CANADA,

# Province de Québec.



CANADA, Province de *Québec*, L. S.

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, Lund le Premier jour du mois de Septembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et à chacun de vous—

SALUT:

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le Premier jour du mois de Septembre, mil huit cent soixante-et treize, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec; Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considéra-

tions, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes, vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, Samedi le Onzième jour du mois d'Octobre prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes et à

En Foi de Quoi, Nous avons fait reildre Nos présentes Lettres-Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien Aimé l'honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province

de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce Vingt-Neuvième jour d'Aout, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, QUEBEC.

# CANADA, Province de Québec.



CANADA Province de Québec, S [L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, Samedi le Onzieme jour d'Octobre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et treize, et à chacun de vous—

SALUT:

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au Onzième jour du mois d'Octobre prochain; Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à Mercredi, le Quinzième jour du mois d'Octobre prochain, de manière que

vous, ri aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit Onzième jour d'Octobre prochain, et Nous Voulons en Conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyiez en Notre dite Cité de Québec, Mercredi, le Quinzième jour du mois d'Octobre prochain, pour la Dépêche des Affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre ditre Province, être ordonnées.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Inches

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans notre dite Province, ce Quatrième jour de Septembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

### CANADA,

# Province de Québec.



CANADA Province de *Québec*, § L. S.

ED CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Quinzième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize et à chacun de vous—

SALUT:

### PROGLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve de convoquée pour le Quinzième jour du mois d'Octobre, mil huit cent soixante-et-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

A. D. 1873-74.

en Notre Cité de *Québec*, pour la Dépêche des Affaires; Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, Vendredi, le Septième jour du mois de Novembre prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province

de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce Trentième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre.

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

# CANADA, Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec,
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc. etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Septième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et à chacun de vous—

SALUT:

#### PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le Septième jour du mois de Novembre, mil huit cent soixante-et-treize, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en

Notre Cité de *Québec*. Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considéra tions, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, Lund, le Quinzième jour du mois de Décembre prochain, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce Cinquième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Quebec.

### CANADA,

### Province de Québec.



CANADA, Province de Québec, [L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Quinzième jour du mois de Décembre prochain—

SALUT:

### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au Quinzième jour du mois de Décembre prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé a propos de la proroger de nouveau au Quatrième jour du mois de Decembre prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Qué-

A. D. 1873-74.

bec, le dit Quinzième jour de Décembre prochain, et Nous voulons en Conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyiez en Notre dite Cité de Québec, Jeudi, le Quatrième jour du mois de Décembre prochain, pour la Dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; Témoin, Notre Fidèle et Bien Aimé l'honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de

Ouébec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce Treizième jour de Novembre, dans l'anné de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-treize et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre, H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

DU

# CONSEIL LEGISLATIF

De la Province de Quebec.

# Jeudi, 4 Décembre 1873.

JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans la trente septième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la troisième Session du second parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras, LeMaire, Léry, de McGrcevy, Panet, Proulx, Starnes, Thibeaudeau, Wood

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Réné Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit: "Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la Salle du Conseil Législatif,"

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres.

### Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

### Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de me rencontrer avec vous pour la première fois et de vous souhaiter la bienvenue, à l'ouverture de cette troisième session du second Parlement Provincial, et c'est avec confiance que je demande votre concours et votre avis pour l'administration des affaires de notre Province.

Pendant les sessions précédentes et à la recommandation de mon honorable et distingué prédécesseur, vous avez considéré les sujets de législation qui vous

ont paru les plus urgents pour le bien-être du pays.

L'empressement et le soin que vous avez mis à préparer des lois sur les matières que notre constitution place sous notre contrôle, sont autant de garanties que vous continuerez avec la même bonne volonté à vous acquitter de vos devoirs pendant cette session.

La dernière exposition provinciale a témoigné favorablement de nos institutions agricoles et industrielles et le fonctionnement des lois sur l'agriculture, les arts et les manufactures, prouve que le principe en est sage et en rapport avec

nos besoins.

Un nombre malheureusement considérable de nos concitoyens a cru devoir quitter notre pays et s'établir à l'étranger. Nous désirons tous leur retour et vous favoriserez, j'en suis certain, par des moyens aussi énergiques que les circonstances le permettront ceux d'entre eux qui voudraient coloniser nos terres publiques.

S'îl est désirable de penser à repatrier nos compatriotes absents, il ne l'est pas moins d'encourager davantage la colonisation et s'efforcer de mettre ainsi un terme à l'émigration de notre population. Un des moyens que je crois devoir encore suggérer pour obtenir un résultat favorable serait d'aider autant que possible nos municipalités à améliorer nos grandes voies de communication.

La politique libérale que le Gouvernement de mon prédécesseur a inaugurée au sujet de la construction des chemins de fer sera continuée en autant que nos

ressources pourront le permettre.

L'immigration a dejà occupé votre attention pendant plusieurs sessions, et si on la favorise avec discernement, on appellera au pays une classe choisie de cultivateurs, d'industriels et d'ouvriers qui contribueront à augmenter sa richesse.

A la dernière session vous avez adopté une loi pour faciliter la décision des contestations qui pourraient s'élever sur la validité des élections, et vous vous êtes aussi occupés de projets de loi concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative sans en venir à un résultat définitif. Ce sujet a dû vous occuper pendant la vacance. Il vous sera soumis un projet de loi relatif aux élections, et je suis convaincu que vous l'étudierez avec soin, car il y a peu de questions qui se relient aussi étroitement que celle-là à nos droits, à nos libertés et à nos privilèges constitutionnels.

Dans le cours de l'hiver dernier, le Palais de Justice de cette ville a été la proie de l'incendie, et une quantité considérable de documents importants ont alors été détruits. Le Gouvernement a nommé des commissaires chargés de s'enquérir des causes et de l'étendue de ce désastre et de suggérer les moyens de réparer la perte des archives, registres et dossiers. Cette commission a fait son

rapport, et il vous sera présenté une mesure à cet effet.

Vous aurez aussi à vous occuper de sujets qui se rattachent à la judicature et à l'instruction publique, ainsi que des mesures qui concernent l'intérêt général de notre Province.

Mon Gouvernement a réclamé la propriété du terrain et des bâtisses de l'ancien couvent des Jésuites à Québec, (Jesuits barracks) qui étaient en possession du Gouvernement Fédéral. Je suis heureux de vous annoncer que nous sommes maintenant en possession de cet édifice.

### Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides ordinaires vous seront demandés pour les diverses branches du service public et pour la bien-

faisance publique.

Le Gouvernement Fédéral ayant assumé l'excédant de la dette portée à notre charge par la constitution, a mis fin aux difficultés qui existaient sous ce rapport entre Ontario et Québec. Cette législation met à notre disposition de nouvelles ressources dont la Province devra bénéficier. L'actif énuméré dans la quatrième cédule annexée à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, reste encore à répartir et à partager entre cette Province et celle d'Ontario. Il est désirable de procéder à l'amiable pour le règlement de cette affaire et des efforts seront faits dans ce sens. Vous serez appelés à voter le crédit nécessaire pour la réparation des bâtisses de l'ancien couvent des Jésuites (Jesuits barracks), afin d'y placer les départements publics.

Malgré plusieurs dépenses imprévues et quoique des sommes considérables aient été déboursées pour les différentes branches du service public, la balance entre les mains du Trésorier au premier juillet dernier était encore plus considé-

rable que l'année précédente.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

### Messieurs de l'Assemblée Législative,

Dans la discussion de toutes les mesures qui vous seront soumises et des divers sujets qui paraîtront dignes de votre sollicitude, je suis convaincu que vous serez animés de cet esprit de loyauté et de dévouement à Notre Gracieuse Souveraine qui vous ont déjà distingués, et que vous vous montrerez sincèrement attachés à nos institutions dans le but de maintenir l'harmonie et le bon vouloir entre toutes les classes de la société.

Je fais des vœux pour que la Divine Providence bénisse vos travaux et couronne vos entreprises.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, de se retirer.

L'Honorable *Pierre Euclide Roy*, se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable Orateur, celui-ci dit:

#### «Faites entrer l'Honorable Conseiller.»

Alors le dit Honorable *Pierre Euclide Roy*, accompagné des Honorables Messieurs *Archambeault* et *Fraser*, s'avance près de la table, et l'Honorable Orateur, ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir:

 $\left\{ \begin{array}{c} \text{CANADA,} \\ \text{Province de } \textit{Québec.} \end{array} \right\}$  R. E. CARON. (L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A notre fidèle et bien-aimé, L'Honorable Pierre Euclide Roy, de St. Pie, comté de Bagot,

SALUT:

Sa'IIEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale de Saurel dans notre dite Province de Québer, et Nous enjoignons que vous le dit Honorable Pierre Euclide Roy mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre fidèle et bien-aimé L'Honorable Réné Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce Dix-Neuvième jour de Novembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil-huit cent-soixante-treize et de Notre règne le trente-septième.

Par Ordre.

H. CYRIAS PELLETIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

Après quoi, le dit Honorable *Pierre Euclide Roy*, prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avançant vers l'Honorable Orateur, celui-ci descend un dégré, lui donne la main, et dit:

"Je vous félicite sur votre nomination. Veuillez prendre un siége."

L'Honorable M. Archambeault présente un Bill (A) intitulé : "Acte concernant l'Agriculture."

Le dit Bill est lu la première fois pro formá.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône;

Il est alors lu par le greffier,

Puis sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le Discours de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, demain.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

# Vendredi, 5 Décembre, 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras, Le Maire, Léry, de McGreevy, Proulx, Roy, Starnes, Thibaudeau, Wood.

L'Honorable M. Savage est introduit avec les mêmes formalités que celles suivies hier lors de l'introduction de l'Honorable M. Roy.

La commission de l'Honorable M. Savage est lue par le greffier comme suit, savoir :

CANADA,
Province de Québec

R. E. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien aimé, L'Honorable Thomas Savage, Ecuyer, du lieu appelé "Cape Cove,"

SALUT:

CACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuveut intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale du Golfe dans Notre dite Province de Québec, et Nous enjoignons que vous le dit Honorable Thomas Savage mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu; et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

En For de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; Témoin, Notre fidèle et bien-aimé L'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

2

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce Dix-Neuvième jour de Novembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-soixante treize et de Notre règne la trente-septième.

#### Par Ordre,

### H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

Après quoi, le dit Honorable M. Savage prête devant le greffier de cette chambre en sa qualité de Commissaire per dedimus potestatem le serment requis, signe sa déclaration de qualification et prend son siège.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. de Léry, des habitants du village Lauzon,

Par le même, des habitants de la ville de Lévis,

Par l'Honorable M. Starnes, des habitants de Ste. Cécile de Beauharnois,

Par le même, du Curé de St. Clément de Beauharnois,

Par le même, des Sœurs de la Miséricorde, de Montréal,

Par le même, des Religieuses du Eon-Pasteur, de Montréal,

Par l'Honorable M. Dionne, des Religieuses du Bon-Pasteur, de Québec,

Par l'Honorable M. Wood, de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est,

Par l'Honorable M. Fraser, de certains habitants de St. Mathias,

Par le même, des Filles de la Charité de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir.

L'Honorable Orateur présente à la chambre le rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

### A L'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec:

Le Bibliothécaire de la Législature de Québec, par son présent rapport, expose humblement:

Que le nombre des livres de Votre Bibliothèque s'est encore augmenté considérablement pendant l'année qui vient de s'écouler, et que bientôt, si des octrois généreux sont continués, la Législature de Québec n'aura rien à envier aux autres bibliothèques de la Province.

En effet, douze cent cinquante cinq ouvrages nouveaux ont été achetés depuis la dernière session. Ces ouvrages forment un total de 1820 volumes. Les journaux politiques, ou papiers-nouvelles, comptent pour 130 dans ce total, et les brochures pour 212.

La Bibliothèque se compose aujourd'hui de 13,284 volumes, y compris 3,175 journaux, statuts et documents parlementaires.

J'ai cru devoir acheter la collection d'un journal important, le «Quebec Mercury, » bien qu'à un prix assez élevé, \$10 le volume relié.

La plupart des ouvrages que j'ai achetés sont des traités sur le droit public, le droit administratif, et les arts utiles. J'ai obéi au vœu de la Législature en agissant ainsi.

Je n'ai pas négligé non plus les livres qui concernent l'Amérique en général, et particulièrement notre Province.

Le catalogue est sous presse depuis quatre mois. Il sera terminé dans quelques jours. Déjà plus de 350 pages sont imprimées. J'aurais voulu le livrer plus tôt à l'imprimeur; mais il fallait attendre les envois d'Europe, qui ne sont arrivés qu'à la fin de juillet et au commencement d'août. Je ne m'explique guère ce retaid, vu que j'avais transmis mes listes dès le commencement de l'année.

La hausse dans la main-d'œuvre et dans les matériaux est cause que les livres coûtent plus cher maintenant qu'ils ne coûtaient il y a deux ou trois ans. Cependant j'ai cru bien faire en achetant autant et même plus que les années précédentes; car il fallait compléter un peu certaines parties de la Bibliothèque avant de publier le catalogue.

L'impression d'un catalogue n'est pas comme l'impression d'un autre livre, mais elle est minutieuse, longue et difficile, de sorte qu'elle est nécessairement plus dispendieuse.

Pour ces diverses raisons, la somme d'argent que j'avais à ma disposition s'est vite épuisée et il faudra prendre sur l'octroi de l'an prochain pour rétablir l'équilibre perdu.

Je crois devoir faire observer à l'Honorable Chambre que deux compartiments de la Bibliothèque ne sont pas suffisamment éclairés. Il est même impossible d'y choisir les livres dont on a besoin sans le secours d'une lumière additionnelle.

J'ai le regret de constater qu'il se perd beaucoup de livres, proportionnellement au nombre que renferme Votre Bibliothèque. Cela est dû d'abord, au manque de délicatesse de ceux qui les emportent en secret, et ensuite à la division de la Bibliothèque, qui ne permet pas aux employés de voir toujours toutes les personnes qui sont à l'intérieur. Le nombre des livres perdus est de 132. D'autres ouvrages se trouvent entre les mains de personnes négligentes, qui ne les rendent point. Les noms de ces personnes seront soumis au comité de la Bibliothèque.

Votre Bibliothécaire croit qu'il serait à propos, alors que chacun pourra consulter le catalogue, et voir si le livre qu'il désire se trouve dans la Bibliothèque, il croit qu'il serait à propos de ne permettre à personne de prendre soi-même des livres. Ce serait un moyen plus sûr de conserver une Bibliothèque déjà précieuse.

Le tout respectueusement soumis

Pamphile Lemay

Québec, 4 décembre 1873.

Bibliothécaire.

L'Honorable M. Archambeault propose, secondé par l'Honorable M. Starnes,

Que comme marque de respect pour la mémoire de feu l'Honorable David Morrison Armstrong, cette chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, la chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures P. M.

# Mardi, 9 Décembre 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire Léry, de MeGreevy, Proulx; Rodier, Roy, Savage, Starnes; Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Far l'Honorable M. de Léry, des habitants du canton de Broughton,

Par le même, des habitants de la seigneurie de Linière, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. Ferrier, de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal,

Par le même, de Dame Anne Molson, et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Le Maire, des Dames du Bon-Pasteur, de Montréal,

Par l'Honorable M. Bryson, du Couseil Municipal du comté de Pontiac,

Par l'Honorable M. Beaudry, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par l'Honorable M. Hale, de la Faculté Médicale de l'Université de Bishop's College,

Par l'Honorable M. Dostaler, du Révd. C. A. Loranger, de Lanoraie,

Par l'Honorable M. Starnes, de McPherson Lemoyne, Ecuier, de Buckingham,

Par l'Honorable M. Frasen, des Dames de l'orphelinat de St. Hyacinthe,

l'ar le même, des Filles de la Charité de l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe,

Par le même, de «l'Ouvroir Ste. Geneviève » de St. Hyacinthe,

Par le même, des Filles de la Charité de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. Wood, de John Bowman et al., de Shefford,

· Par le même, de P. Maguire et al., de Shefford,

Par le même, de Dennis M. Savage et al., de Shefford.

L'Honorable Orateur présente à la chambre trois cent cinquante rapports municipaux.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et,

Le discours étant lu par le greffier ;

L'Honorable M. Roy, secondé par l'Honorable M. Savage, propose, qu'il soit résolu:

10. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la troisième session du second parlement de la Législature Provinciale, et

de plus, pour assurer Son Excellence;

2. Que nous recevons avec la plus grande satisfaction l'expression du plaisir avec lequel Son Excellence s'est rencontré avec nous pour la première fois, et la bienvenue qu'il nous a souhaitée à l'ouverture de cette troisième session du second Parlement Provincial, et que nous sommes honorés de la confiance avec laquelle il demande notre concours et notre avis pour l'administration des affaires de notre province.

3. Qu'en effet, à la recommandation de l'honorable et distingué prédécesseur de Son Excellence, nous avons considéré, pendant les sessions précédentes, les sujets de législation qui nous ont paru les plus urgents pour le bien-être du pays.

4. Que nous continuerons à nous acquitter de nos devoirs pendant cette session avec l'empressement et le soin que nous avons mis à préparer des lois sur les matières que notre constitution place sous notre contrôle, et avec la même

5. Que nous admettons avec Son Excellence, que la dernière exposition provinciale a témoigné favorablement de nos institutions agricoles et industrielles, et que le fonctionnement des lois sur l'agriculture, les arts et les manufactures,

prouve que le fonctionnement en est sage et en rapport avec nos besoins.

6. Que nous reconnaissons qu'un nombre malheureusement considérable de nos concitoyens a cru devoir quitter notre pays et s'établir à l'étranger; que nous désirons tous avec Son Excellence, leur retour, et que nous favoriserons par des moyens aussi énergiques que les circonstances le permettront, ceux d'entre eux

qui voudraient coloniser nos terres publiques.
70. Que nous admettons que, s'il est désirable de penser à repatrier nos compatriotes absents, il ne l'est pas moins d'encourager davantage la colonisation et s'efforcer de mettre ainsi un terme à l'émigration de notre population; et que nous reconnaissons avec Son Excellence qu'un des moyens pour obtenir un résultat favorable serait d'aider autant que possible nos municipalités à améliorer nos grandes voies de communication.

8. Que nous continuerons, en autant que nos ressources pourront le permettre, la politique libérale que le gouvernement du prédécesseur de Son Excel-

lence a inaugurée au sujet de la construction des chemins de fer.

9. Que nous porterons notre attention à l'immigration qui nous a déjà occupés pendant plusieurs sessions, et que nous nous efforcerons de la favoriser avec discernement, pour appeler au pays une classe choisie de cultivateurs, d'industriels et d'ouvriers, qui contribueront à augmenter notre richesse.

10. Qu'à la dernière session, nous avons adopté une loi pour faciliter la décision des contestations qui pourraient s'élever sur la validité des élections, et nous nous sommes aussi occupés de projets de loi concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative sans en venir à un résultat définitif. Que ce sujet nous a occupés pendant la vacance. Que nous étudierons avec soin un projet de loi relatif aux élections, car il y a peu de questions qui se relient aussi étroitement que celle-là à nos droits, à nos libertés et à nos priviléges constitutionnels.

11. Que nous porterons notre attention au rapport des commissaires chargés par le gouvernement de Son Excellence de s'enquérir des causes et de l'étendue du désastre occasionné par l'incendie du Palais de Justice de cette ville, dans le cours de l'hiver dernier, ainsi qu'à toute mesure qui nous sera soumise à ce sujet.

12. Que nous nous occuperons de sujets qui se rattachent à la judicature et à l'instruction publique, ainsi que de mesures qui concernent l'intérêt général de

notre Province.

13. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement de Son Excellence a réclamé la propriété du terrain et des bâtisses de l'ancien couvent des Jésuites à Québec, (Jesuits' barracks,) qui étaient en la possession du Gouvernement

Fédéral; et que nous sommes maintenant en possession de cet édifice.

14. Que dans la discussion de toutes les mesures qui nous seront soumises et des divers sujets qui paraîtront dignes de notre sollicitude, nous serons animés de cet esprit de loyauté et de dévouement à Notre Gracieuse Souveraine, qui nous a déjà distingués, et que nous nous montrerons sincèrement attachés à nos institutions dans le but de maintenir l'harmonie et le bon vouloir entre toutes les classes de la société.

15. Que nous formons des vœux pour que la divine Providence bénisse nos

travaux et couronne nos entreprisés.

Le premier paragraphe de la résolution étant lu de nouveau,

L'Honorable M. Roy propose, secondé par l'Honorable M. Savage, Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils sont unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que les Hons. MM. Roy, Savage et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et 'L'Hon. M. Archambeault fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit:

A Son Excellence, l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectu eusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec la plus grande satisfaction l'expression du plaisir avec

lequel Votre Excellence s'est rencontré avec nous pour la première fois, et la bienvenue qu'il nous a souhaitée à l'ouverture de cette troisième session du second Parlement Provincial, et nous sommes honorés de la confiance avec laquelle il demande notre concours et notre avis pour l'administration des affaires de notre province.

En effet, à la recommandation de l'honorable et distingué prédécesseur de Votre Excellence, nous avons considéré, pendant les sessions précédentes, les sujets de législation qui nous ont paru les plus urgents pour le bien-être du pays.

Nous continuerons à nous acquitter de nos devoirs pendant cette session avec l'empressement et le soin que nous avons mis à préparer des lois sur les matières que notre constitution place sous notre contrôle et avec la même bonne volonté.

Nous admettons avecVotre Excellence, que la dernière exposition provinciale a témoigné favorablement de nos institutions agricoles et industrielles, et que le fonctionnement des lois sur l'agriculture, les arts et les manufactures, prouve que le principe en est sage et en rapport avec nos besoins.

Nous reconnaissons qu'un nombre malheureusement considérable de nos concitoyens a cru devoir quitter notre pays et s'établir à l'étranger; nous désirons tous avec Votre Excellence, leur retour, et nous favoriserons par des moyens aussi énergiques que les circonstances le permettront, ceux d'entre eux qui voudraient coloniser nos terres publiques.

Nous admettons que, s'il est désirables de penser à repatrier nos compatriotes absents, il ne l'est pas moins d'encourager davantage la colonisation et s'efforcer de mettre ainsi un terme à l'émigration de notre population; et nous reconnaissons avec Votre Excellence qu'un des moyens pour obtenir un résultat favorable serait d'aider autant que possible nos municipalités à améliorer nos grandes voies de communication.

Nous continuerons, en autant que nos ressources pourront le permettre, la politique libérale que le gouvernement du prédécesseur de Votre Excellence a inaugurée au sujet de la construction des chemins de fer.

Nous porterons notre attention à l'immigration qui nous a déjà occupés pendant plusieurs sessions, et nous nous efforcerons de la favoriser avec discernement, pour appeler au pays une classe choisie de cultivateurs, d'industriels et d'ouvriers, qui contribueront à augmenter notre richesse.

A la dernière session, nous avons adopté une loi pour faciliter la décision des contestations qui pourraient s'élever sur la validité des élections, et nous nous sommes aussi occupés de projets de loi concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative sans en venir à un résultat définitif. Ce sujet nous a occupés pendant la vacance. Nous étudierons avec soin un projet de loi relatif aux élections, car il y a peu de questions qui se relient aussi étroitement que celle-là à nos droits, à nos libertés et à nos priviléges constitutionnels.

Nous porterons notre attention au rapport des commissaires chargés par le gouvernement de Votre Excellence de s'enquérir des causes et de l'étendue du désastre occasionné par l'incendie du Palais de Justice de cette ville, dans le cours de l'hiver dernier, ainsi qu'à toute mesure qui nous sera soumise à ce sujet.

Nous nous occuperons de sujets qui se rattachent à la judicature et à l'instruction publique, ainsi que de mesures qui concernent l'intérêt général de notre Province.

Nons apprenons avec plaisir que le Gouvernement de Votre Excellence a réclamé la propriété du terrain et des bâtisses de l'ancien couvent des Jésuites à Québec, (Jesuits' barracks,) qui étaient en la possession du Gouvernement Fédéral, et que nous sommes maintenant en possession de cet édifice.

Dans la discussion de toutes les mesures qui nous seront soumises et des divers sujets qui paraîtront dignes de notre sollicitude, nous serons animés de cet esprit de loyauté et de dévoument à Notre Gracieuse Souveraine, qui nons a déjà distingués, et nous nous montrerons sincèrement attachés à nos institutions dans le but de maintenir l'harmonie et le bon vouloir entre toutes les classes de la société.

Nous nous associons aux vœux que Votre Excellence daigne former pour que la Divine Providence bénisse nos travaux et couronne nos entreprises.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

# Mercredi, 10 Décembre, 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry;
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Roy,
Savage,
Starnes,
Thibaudeau,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table:

Par l'Honorable M. Panet, de Thomas Nesbitt, Ecuier, de Québec,

Par l'Honorable M. Ferrier, de l'Orphelinat Protestant de Montréal,

Par le même, de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,

Par le même, de la Faculté Médicale de l'Université McGill,

Par l'Honorable M. Dostaler, de la Supérieure de l'Hospice de Joliette,

Par l'Honorable M. Proulx, des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, de Nicolet.

Par l'Honorable M. Wood, de la compagnie du chemin de fer de la Vallée des rivières Missisquoi et Noire,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi,

Par l'Honorable M. Starnes, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie,

Par le mênie, de William McNaughton et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Bryson, des habitants du canton d'Hartwell, comté d'Ottawa,

Par l'Honorable M. Fraser, du Révd. L. Regourd et al., de St. Joseph de Montréal,

Par l'Honorable M. de Boucherville, de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Des habitants du village de Lauzon, comté de Lévis, demandant l'incorporation de la Société Ste. Anne de Lévis;

Des habitants de la ville de Lévis, demandant des amendements aux actes

d'incorporation de la compagnie de chémin à lisses de Lévis à Kennebec;

Des habitants de Ste. Cécile de Beauharnois, demandant l'incorporation de la ville de Salaberry;

Du Curé de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide

pour l'Hôpital St. Joseph de Beauharnois;

Des Sœurs de la Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant de l'aide;

Des religieuses de N. D. de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, demandant

de l'aide;

Des officières de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant de l'aide;

De la South Eastern Railway Company, demandant des amendements à sonacte d'incorporation;

Des habitants de St. Mathias, comté de Rouville, demandant à faire partie de la municipalité de la paroisse de St. Mathias;

Des Filles de la Charité de l'Hospice Ste. Croix, paroisse de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville, demandant de l'aide.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport des affaires des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal.

Alors, sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

# Jeudi, 11 Décembre 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire Léry, de McGreevy, Proulx, Rodier, Roy, Savage, Starnes, Thibaudeau,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. de Léry, des habitants de St. Séverin,

Par l'Honorable M. Ferrier, de la corporation de la cité de Montréal,

Par le même, de l'Association des Dentistes de la Province de Québec,

Par le même, de Donald L. MacDougall et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. de Boucherville, du Conseil Municipal du village de Longueil,

Par le même, des Syndics de la paroisse de St. Basile-le-Grand,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel,

Par l'Honorable M. Roy, d'Alphonse Guy, de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. Wood, du Conseil Municipal du canton de Shefford,

Par l'Honorable M. Dostaler, du Supérieur et al., du collége de Joliette,

Par l'Honorable M. Starnes, de Sir A. T. Galt et al., de Montréal,

l'ar l'Honorable M. Hale, des habitants de Clifton-Est, comté de Compton,

Par l'Honorable M. Rodier, des Sœurs de l'Hôpital-Général de Montréal,

Par le mème, des Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des habitants de la ville de St. Jean.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants d'une partie des second et troisième rangs du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant à faire partie de la municipalité de St. Victor de Tring, pour toutes les fins civiles;

Des habitants d'une partie des concessions St. Thomas et St. Jacques, seigneurie de Linière, comté de Beauce, demandant à être annexés à la paroisse de St.

Séverin;

De la société d'histoire naturelle de Montréal, demandant de l'aide;

Des Dames directrices du «University-lying-in Hospital» de Montréal, demandant de l'aide;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Rue Fullum,

Montréal, demandant de l'aide;

Du Conseil Municipal du comté de Pontiac, demandant une nouvelle loi électorale;

Du Directeur de l'Asile Nazareth, Montréal, demandant de l'aide;

Du Directeur de l'Institution des aveugles de l'Asile Nazareth, demandant de

Du Directeur de l'Asile, rue Bonaventure, Montréal, demandant de l'aide; De la faculté médicale de l'Université de «Bishop's College» Montréal, demandant de l'aide;

Du Révérend M. Loranger, curé de Lanoraie, demandant de l'aide, pour le

couvent de la Providence;

De McPherson LeMoyne, demandant la passation d'une loi lui permettant de porter le nom de John McPherson, son aïeul maternel;

Des habitants de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de

l'orphelinat de St. Hyacinthe; Des Filles de la Charité de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide;

Des Filles de la Charité, directrices de l'ouvroir Ste. Geneviève, dans la cité

de St. Hyacinthe, demandant de l'aide;

Des Filles de la Charité, administratrices de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide;

Des habitants du comté de Shefford, s'opposant à la passation de l'acte érigeant

la municipalité de Ste. Pudentienne de Roxton;

Des habitants du canton de Shefford, comté de Shefford, s'opposant à la passation de l'acte érigeant la municipalité de Sainte Pudentienne de Roxton;

Des habitants du canton de Shefford, comté de Shefford, s'opposant à la passation de l'acte érigeant la municipalité de Sainte Pudentienne de Roxton.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs Beaubien, Beaudry, Dionne, de Léry, McGreevy, Prudhomme, Roy, Starnes, Thibaudeau et Wood.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs Archambeault, Beaudry, Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier, Fraser, Gingras, Hale, LeMaire, de Lery, Panet, Proulx, Savage, Starnes et Wood.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conneil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Monorables Messieurs Archambeault, Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Thibaudeau et Wood.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs Archambeault, de Boucherville, Dienne, Hale, Le Maire, de Léry, Rodier et Starnes.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs Archambeault, de Boucherville, Bryson, Dostaler, Ferrier, Gingras, McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Roy, Savage, Starnes, Thibaudeau et Wood.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Le Maire, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

### Vendredi, 12 Décembre 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Proulx,
Rodier,
Roy,
Savage,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable Orateur, des Sœurs de la Providence de Yamachiche,

Par l'Honorable M. de Léry, des Sœurs de l'Hôpital-Général de Québec,

Par l'Honorable M. Thibaudeau, de Henri Bernier & al., de Lotbinière,

Par le même, de Jos Chabot, préfet, et al., du comté de Bellechasse,

Par l'Honorable M. Ferrier, des Dames du «Protestant Home» de Québec,

Par l'Honorable M. Dionne, du Conseil Municipal de Fraserville,

Par l'Honorable M. Hale, des Dames de l'Orphelinat protestant des garçons de Québec,

Par l'Honorable M. Le Maire, du Révd. Mathieu et al., de Sainte Justine de Newton,

Par l'Honorable M. Beaudry, des habitants de la ville de Terrebonne,

Par le même, de la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne,

Par le même, des habitants de St. Henri de Mascouche,

Par l'Honorable M. Wood, de P. Mahedy et al.,

Par l'Honorable M. Starnes, du Revd Père Dowd et al., de Montréal,

Par le même, des Dames de l'orphelinat catholique romain de Montréal,

Par le même, du Revd. J. B. Cousineau et al., de St. Louis de Gonzague,

Par l'Honorable M. Rodier, du Révd. Alf. Bélanger et al.,

Par le même, de Monseigneur Bourget, Evêque de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Thomas Nesbitt, Bachelier en droit, Université-Laval, demandant la passation d'un acte autorisant le Barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres;

Des Directeurs de l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant

de l'aide;

De la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, demandant de l'aide :

De la Faculte médicale de l'Université McGill, Montréal, demandant de l'aide; De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide;

Des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet, demandant de l'aide; De la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et

Noire, demandant des amendements à son acte d'incorporation; De la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi, demandant des

amendements à son acte d'incorporation; Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide; Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide; Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie, demandant de l'aide;

De William McNaughton et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du "Montreal Omnibus and Transfer company;"

Des habitants du canton d'Hartwell, comté d'Ottawa, demandant de l'aide

pour la construction d'un pont;

Des habitants de la paroisse St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile Bethléem;

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'Honorable M. Fraser, présente un Bill (B) intitulé: «Acte pour amender le chapitre 68 des statuts refondus, concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle.»

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'Honorable Orateur présente à la chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sua motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de cette chambre soit référé au comité des contingents.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'état des affaires de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures, P. M.

### Lundi, 15 Décembre 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'houorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,

Léry, de McGreevy, Panet, Proulx, Rodier, Roy, Savage, Starnes, Thibaudeau, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Thibaudeau, des habitants de la paroisse St. Valier,

'Par l'Honorable M. Ferrier, de la Société Bienveillante des Dames de Montréal,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. Dostaler, des habitants de St. Gabriel de Brandon,

Par l'Honorable M. de Boucherville, du Révérend Coallier et al., de Varennes,

Par l'Honorable M. Panet, du Barreau de la Province de Québec,

Par l'Ilonorable M. Le Maire, des habitants de St. Benoît,

Par l'Honorable M Savage, des Sœurs de la Charité de la ville de Rimouski,

Par l'Honorable M. AcGreevy, des Dames de l'Orphelinat protestant des filles de Québec,

Par l'Honorable M. Starnes, de Robert Kerr et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Wood, du Conseil Municipal du village de Granby,

Par le même, des habitants du canton de Granby.

L'Honorable M. Archambeault présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, il est lu, et il est comme suit :

#### R. E. CARON

Le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, transmet au Conseil Législatif, le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des Actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les noms des départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livré à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation; et aussi le nombre d'exemplaires des Actes de chaque session qui lui restent en mains, ensemble avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du Gouvernement Québec, 15 Décembre 1873.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Des habitants de St. Séverin, comtés de Beauce et de Lotbinière, demandant l'annexion au comté de Beauce de cette partie de la dite paroisse de St. Séverin, qui se trouve dans le comté de Lotbinière;

Du maire, des échevins et des habitants de la cité de Montréal, demandant

la passation d'un acte refondant la charte de la dite cité de Montréal;

De l'association des dentistes de la province de Québec, de nandant des amen-

dements à son acte d'incorporation;
De Donald Lorn MacDougall, Ecr., et autres, demandant l'incorporation du

Montreal Stock Exchange; »

Du maire, des conseillers et autres, du village de Longueuil, demandant l'érection en ville du village de Longueuil;

Des syndics de la paroisse de St. Basile-le-Grand, demandant la passation d'un acte, fixant d'une manière certaine les limites de la dite paroisse ;

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, demandant

un octroi;

D'Alphonse Guy, étudiant en loi, de la cité de St. Hyacinthe, demandant la

passation d'un acte autorisant la Chambre des Notaires, à l'admettre à la profession du notariat;

Du conseil municipal du canton de Shefford, s'opposant à la passassion de l'acte érigeant la municipalité de Ste. Pudentienne de Roxton;

Du Supérieur et des directeurs du Collége Joliette, demandant de l'aide;

De Sir A. T. Galt et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie des consommateurs de gaz de la ville et du district de Montréal;

Des habitants de Clifton-Est, comté de Compton, demandant de l'aide pour un

Des sœurs de la charité, administratrices de l'Hopital-Général fondé à Montréal, le 3 Juin 1753, demandant de l'aide ; Des sœurs de la charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide ;

Des sœurs de la charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide en faveur d'un Hopital et d'un Hospice;

Des habitants de la ville de St. Jean, demandant des amendements à son

acte d'incorporation.

L'Honorable Orateur fait rapport à la chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

> HOTEL DU GOUVERNEMENT Québec, 15 Décembre 1873.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

L'adresse que vous m'avez votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la présente session de notre législature m'a causé un sensible plaisir en me confirmant dans l'espoir que j'avais formé que vous procèderiez à l'accomplissement de vos importants devoirs avec le soin et la diligence que vous y avez mis dans les sessions précédentes.

Au nom de Sa Majesté, je vous en remercie et vous prie de croire que vous

pouvez compter sur ma coopération la plus cordiale.

R. E. CARON.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'Honorable M. Beaudry, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Conseil Législatif Chambre de Comité, 15 Décembre 1873.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport. Le quorum du dit comité a été réduit à cinq de ses membres.

Le tout respectueusement soumis

J. L. BEAUDRY Président. Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopte.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. Ouïmet et autres.

Les messagers se retirent. Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

> Assemblée Législative, Québec, 11 Décembre 1873.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. Ovimet, l'Honorable M. Irvine, l'Hon: M. Trudel, l'Hon: M. Fortin, l'Hon: M. Cauchon, M. Laurier, M. Lynch et M. Marchand, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. Ouïmet porte le dit message au Conseil Légis

latif.

(Attesté)

E. SIMARD

D. G. A. L.

Assemblée Législative, Québec, 11 Décembre 1873.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif pour prier leurs llonneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un Comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et informer leurs Honneurs que les membres du Comité permanent des impressions, savoir : L'Hon. M. Robertson, l'Hon. M. Fortin, l'Hon. M. Langevin, M. Bellingham, M. Gérin, M. Joly et M. Marchand, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que l'Honorable M. Ouimet porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté)

E. SIMARD D. G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil, nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs Archambeault, de Boucherville, Dionne, Hale, Le Maire, de Léry, Rodier et Starnes, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable M. Archambeault propose,

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs Archambeault, Beaudien, Beaudry, Ferrier, Hale, Thibaudeau et Wood, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

# Mardi, 16 Décembre 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,

McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Roy,
Savage,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Thibaudeau, des habitants de St. Magloire,

Par le même, d'Edward D. Philips, de Québec,

Par l'Honorable M. Rodier, de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,

Par l'Honorable M. Prudhomme, du Conseil Municipal de St. Polycarpe,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, du Coteau-du-Lac,

Par le même, du Conseil Municipal du Coteau-du-Lac,

Par le même, des habitants de Coteau-Landing,

Par l'Honorable M. McGreevy, du Révd B. McGauran et al., de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de la Providence de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St. Maurice, demandant de l'aide;

Des Dames religieuses de l'Hopital-Général de Québec, demandant l'incorporation de l'Hopital du Sacré Cœur, de Québec;

D'Henri Bernier et autres, demandant l'incorporation de la compagnie indus-

trielle et agricole de Lotbinière;

Du Préset et de plusieurs maires du comté de Bellechasse, demandant que le dit comté soit détaché du district judiciaire de Montmagny, pour être annexé à celui de Québec;

Du Comité des Dames du «Protestant Home» de Québec, demandant de

l'aide ;

Du conseil municipal du village de Fraserville, comté de Témiscouata, demandant l'incorporation de la ville de la Rivière-du-Loup;

Des Dames directrices de l'Asile des orphelins anglicans de Québec, demandant

de l'aide ;

Du Révérend Messire Mathieu, curé, et des habitants de Ste. Justine de Newton, comté de Vaudreuil, demandant qu'un aide soit accordé pour faciliter la construction des parties des chemins de jonction d'Ottawa et Montréal, de Coteau-Landing et de la ligne provinciale, qui sont situées dans la province de Québec;

Des habitants de la ville de Terrebonne, demandant qu'il soit fait droit à la requête de la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne, demandant des amen-

dements à sa charte d'incorporation;

De la «compagnie du chemin à barrières de Terrebonne, » demandant des

amendements à son acte d'incorporation;

Des habitants de St. Henri de Mascouche, comté de l'Assomption, demandant qu'il soit fait droit à la requête de la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne, demandant des amendements à sa charte d'incorporation;

Des habitants du comté de Shefford, s'opposant à l'érection en municipalité

de Ste. Pudentienne;

Du Directeur de l'Asile Ste. Brigitte, Montréal, demandant de l'aide;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins catholiques de Montréal, de-

mandant de l'aide;

Des habitants de St. Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, demandant de l'aide pour la construction des parties du chemin de jonction d'Ottawa, de Montréal, de Coteau et la ligne provinciale, situées dans la province de Québec;

Des membres de la communauté de St. Viateur, demandant l'incorporation de

«l'Institution des Sourds Muets» de la Province de Québec;

De Sa Grandeur Mgr. l'Eveque de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Institution des Sourds et Muets.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport des affaires de l'Œuvre du Patronage de Québec.

L'Honorable M. Archambeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

Bureau des Bills Privés Ce 16 Décembre 1873.

Le comité des Ordres l'ermanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre comité a choisi l'Honorable Louis Panet pour être son président.

Votre comité prend sur lui de recommander que son quorum soit réduit à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49me règle:

De l'Asile de la Providence de Laprairie;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal;

Des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, de la ville de Nicolet;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette;

De la faculté médicale de l'Université McGill, de Montréal;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal;

De la société de numismatique et d'archéologie de Montréal : Des directeurs de l'Asile des orphelins protestants de Montréal;

Des filles de la Charité, administratrices de l'Hotel-Dieu, de St. Hyacinthe; Des filles de la Charité, directrices de l'Ouvroir Ste. Geneviève, de St. Hyacinthe;

Des filles de la Charité de l'Hotel-Dieu, de St. Hyacinthe;

Du couvent de la Providence de Lanoraie;

De la faculté médicale de l'Université de Bishop's College, de Montréal;

Du directeur de l'Asile, Rue Bonaventure, Montréal;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal;

Des dames directrices du «University-lying-in Hospital» de Montréal;

Du Directeur de l'institution des aveugles de l'Asile Nazareth, de Montréal;

Du Directeur de l'Asile Nazareth, de Montréal;

De la société d'histoire naturelle de Montréal;

Des filles de la Charité de l'Hospice Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir;

Des officières de l'Asile du Bon-Pasteur, de Québec;

Des religieuses de N. D. de Charité du Bon Pasteur de Montréal;

Des Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant de l'aide;

Du curé de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide pour l'hôpital St. Joseph de Beauharnois;

Des habitants de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de

l'Orphelinat de St. Hyacinthe;

Des habitants de la paroisse St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en

faveur de l'Asile Bethléem;

Des habitants du canton d'Hartwell, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour la construction d'un pont;

Des Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide en faveur

d'un hôpital et d'un hospice; Des Sœurs de la Charité de la Ville de St. Jean, demandant de l'aide;

Des Sœurs de la Charité, administratrices de l'Hôpital-Général fondé à Montréal le 3 juin 1753, demandant de l'aide;

Des habitants de Clifton-Est, comté de Compton, demandant de l'aide pour

un chemin;

Du Supérieur et des Directeurs du Collége de Jon t , a mandant de l'aide;

Du conseil municipal du canton de Shefford;

Des habitants du comté de Shefford, et des habitants du canton de Shefford, s'opposant à la passation de l'acte érigeant la municipalité de Ste. Pudentienne de Roxton;

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, deman-

lant un octroi;

Du conseil municipal du comté de Pontiac, demandant une nouvelle loi élecorale;

Des habitants du village de Lauzon, comté de Lévis, demandant l'incorpora tion de la société « Ste. Anne.»

Le tout humblement soumis >

Louis Archambeault Président pro tem. Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, secondé par l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera vendredi prochain, elle coit ajournée jusqu'à mardi, le treizième jour de janvier prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pélitions pour Bills Privés soit i rolongé jusqu'à mardi, le treize janvier prochain, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à mardi, le vingt janvier prochain, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à mardi, le vingt-sept janvier prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Le Maire, la chambre s'ajourne à dexain, à 3 heures P. M.

## Mercredi, 17 Décembre 1873.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs.

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire

Lery, de
McGreevy.
Panet.
Proulx,
Prudhomme.
Rodier,
Roy.
Savage.
Starnes.
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Ferrier, des Dames du « Protestant Home » de Québec,

Par le même, du «Women's Hospital » de Montréal,

Par le même, de J. L. Leprohon, M. D., et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. de Boucherville, du Curé et al., de Chambly,

Par l'Honorable M. Panet, de George Wakeham, de Belmont,

l'ar l'Honorable M. Beaudry, de James Cruickshank, de l'Etat de Michigau,

Par l'Honorable M. Le Maire, des Sœurs de la Providence, de Montréal, succursale du Côteau St. Louis,

Par le même, des habitants des comtés des Deux-Montagnes, Jacques Cartier et Laval,

Par l'Honorable M. Thibaudeau, des habitants de St. Lazare,

Par l'Honorable M. Dionne, de F. H. Proulx, de Ste. Anne de la Pocatière,

Par l'Honorable M. Wood, de Demoiselle Anne MacPherson et al., de Knowlton,

Par l'Honorable M. Dostaler, du Révd. A. Dupuis, de Ste. Elizabeth,

Par l'Honorable M. Fraser, de David Lessard, de Beauce,

Par l'Honorable Orateur, de la corporation du collège des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. Proulx, de P. E. Marier, de Terrebonne.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des habitants de St. Valier, comté de Bellechasse, demandant la passation de l'acte détachant le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et son annexion à celui de Québec;

Des Dames de la société bienveillante de Montréal, demandant de l'aide;

De la compagnie des Chars Urbains de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant de

l'aide pour la construction d'un pont;

Des Révérends MM. Coallier et Bourbonnais, prêtres, et de MM. J. N. A. Archambeault et J. T. L. Archambeault, notaires, de Varennes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Lajemmerais;

Du barreau de la Province de Québec, section du district de Québec, demandant de l'aide en faveur de la bibliothèque de la dite section, détruite lors de l'in-

cendie du Palais de Justice de Québec;

Des habitants de la paroisse de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes, deman-

dant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville; Des Sœurs de la Charité de la ville de St. Germain de Rimouski, demandant de l'aide :

Des Directeurs des orphelines protestantes de Québec, demandant de l'aide; De Robert Kerr et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie d'Omnibus de Montréal;

Du conseil municipal de Granby, comté de Shefford s'opposant à la passation de l'acte érigeant le canton de Ste. Pudentienne de Roxton, en municipalité;

Du conseil municipal du canton de Granby, comté de Shefford, s'opposant à la passation de l'acte érigeant en municipalité le canton de Ste. Pudentienne de Roxton.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Wood, la chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

# Jeudi, 18 Décembre 1873.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaudry,
Bouckerville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,

McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Roy, Savage, Starnes, Thibaudeau, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Starnes, du Révd. J. O. Archambault et al., de St. Timothée,

Par le même, du Révd. J. T. Lasnier et al., de Ste Cécile,

Par le même, de Hiram Mills et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Proulx, des habitants de St. Pierre-les-Becquets,

Par l'Honorable M. McGreevy, de Jean Hoffman, de Berthier,

Par l'Honorable M. Panet, de l'abbé Provancher, du Cap-Rouge,

Par l'Honorable M. Thibaudeau, des habitants du comté de Bellechasse,

Par le même, des habitants de St. Magloire, comté de Bellechasse,

Par l'Honorable M. Hale, de O. Morrill et al.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Magloire, comté de Bellechasse, demandant que ce comté soit détaché du district judiciaire de Montmagny pour être annexé à celui de Québec;

D'Edouard Philips, curateur à la succession de feu Thomas Scott, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre les immeubles de la dite succession;

Des Professeurs de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, deman-

dant de l'aide;

Des habitants de St. Polycarpe, comté de Soûlanges, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de jonction entre Montréal et Ottawa;

Des Dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Côteau-du-Lac, comté de Soûlanges, demandant de l'aide ;

Du Conseil municipal de St. Ignace du Côteau-du-Lac, comté de Soulanges,

demandant de l'aide pour la construction de certains ponts;

Des habitants du Côteau-Landing, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de jonction entre Montréal et Ottawa;

Des syndics de l'Asile Ste. Brigitte, de Québec, demandant de l'aide.

L'Honorable M. Beaudry, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Conseil Législatif Chambre de Comité No. 3 18 Décembre 1873.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le neuf novembre 1872 (date à laquelle remontait la dernière audition de ses comptes) au quatre

Décembre courant.

Le greffier a cu en mains depuis la date en premier lieu mentionnée, la somme de quarante-sept mille quatre ceut seize dollars et cinquante-quatre centins, dont vingt-sept mille ont été obtenus sur sa responsabilité personnelle, et

pour laquelle somme il a droit à être indemnisé.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé de pièces justificatives, numérotées depuis 1658 à 2023 inclusivement, de ses dépenses entre les deux époques ci-dessus mentionnées, s'élévant à la somme de quarante et un mille huit cent quatre vingt sept dollars et vingt-deux centins, de manière qu'il reste due à votre Honorable Chambre par le greffier, une somme de cinq mille cinq cent vingt-neuf dollars et trente-deux centins, dont il aura à rendre compte ci après.

Afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit

une somme de quinze mille dollars (\$15,000)

Le tout humblement soumis

J. L. BEAUDRY Président.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, secondé par l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que la résolution adoptée mardi dernier, ordonnant que, lorsque la chambre s'ajournera vendredi prochain, elle soit ajournée à mardi, le treize jauvier prochain, soit rescindée, et que, lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le treize janvier prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé: « Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill:

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que la chambre s'ajourne à loisir pour permettre au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de siéger.

La chambre s'ajourne à loisir. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit:

#### Bureau des Bills Privés Ce 18 décembre 1873.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous pré-

senter ce qui suit comme son deuxième rapport. Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle avaient été donnés dans chaque cas :

avis requis par la 49ème règle avaient été donnés dans chaque cas : De la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi, demandant des

amendements à son acte d'incorporation;

De la compagnie du chemin de fer de Missisquoi et de la vallée de la Rivière Noire, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

#### Le tout respectueusement soumis

Louis Panet Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été renvoyé le Bill (No 14) intitulé: « Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre suspend sa séance et s'ajourne à loisir. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence, l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit: «Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence, qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif;»

Laquelle étant venue avec son Orateur,

La sanction royale est prononcée sur un Bill à être passé, par le greffier de cette chambre comme suit, savoir :

«Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne le Bill intitulé: Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est.»

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'état des affaires de la Société Bienveillante des Ouvriers Anglais de Montréal.

L'Honorable M. Beaudry propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de \$15,000.00, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre et dont il rendra compte ci-après.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Starnes, la chambre s'ajourne à mardi, le treize Janvier prochain, à 3 heures P. M.

# Mardi, 13 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire.

Léry, de McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Rodier, Roy, Savage, Starnes, Thibaudeau, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. de Léry, de Zéphirin Bureau, de St. Vital de Lambton,

Par le môme, de Dame P. Cadieux et al., de St. Vital de Lambton,

Par l'Honorable M. Ferrier, de Robert James Reekie et al., de Montréal,

Par le même, de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal,

Par le même, de George W. Weaver et an, de Montréal,

Par l'Honorable M. de Boucherville, des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,

Par l'Honorable M. *Thibaudrau*, des Directrices de l'Hospice de St. Julien, de St. Ferdinand d'Halifax,

Par le même, des habitants de St. Raphaël, comté de Bellechasse,

Par le même, des habitants de St. Charles, comté de Bellechasse,

Par le même, des habitants de St. Gervais, comté de Bellechasse,

Par le même, des habitants de Notre-Dame de Buckland, comté de Bellechasse,

Par l'Honorable M. Beaubien, des habitants de St. Cyrille,

Par le même, des habitants de St. Pierre de la Rivière du Sud,

Par le même, des habitants de St. Jean Port-Joli,

Par le même, des habitants de St. Roch des-Aulnets,

Par le même, des habitants de St. Paul de Montminy,

Par le même, des habitants de Ste. Louise,

Par le même, des habitants de St. Thomas,

Par le même, des habitants de St. Antoine de l'Ile-aux-Grues,

Par le même, des habitants de Berthier,

Par le même, des habitants du Cap St. Ignace,

Par le même, des habitants de l'Islet.

Par le même, des habitants de St. Aubert,

Par le même, des habitants de Ste. Perpétue,

Par l'Honorable M. Savage, du Grand-Vicaire Langevin, de Rimouski,

Par l'Honorable M. Starnes, des habitants de Valleyfield,

Par le même, de Sir Hugh Allan et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. McGreevy, de Wm. Walker et al., de Québec,

Par le même, de la corporation de la cité de Québec,

Par le même, de Jean Côté, N. P., de Québec,

Par le même, de Boucher de Boucherville et al., de Québec,

Par l'Honorable M. LeMaire, du Conseil Municipal de St. Vincent de Paul,

Par l'Honorable M. Bryson, d'Edward Haycock et al., de la cité d'Ottawa,

Par l'Honorable M. Hale, de la compagnie du chemin de fer de Waterloo es Magog,

Par l'Honorable M. Roy, du Révd. Hillier M., de Sorel,

Par le même, du Révd Hillier M., de Sorel,

Par le même du Révd Hillier M., de Sorel,

Par l'Honorable M. Rodier, du Revd Théophile Charraux, S. J.,

Par l'Honorable M. Proulx, du Conseil Municipal de la ville de Nicolet,

Par l'Honorable M. Fraser, de D. Tassé, d'Iberville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames du refuge protestant de Québec, demandant de l'aide;

De la corporation de l'Hôpital des femmes de Montréal, demandant de l'aide;

De l'Hopital des femmes de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

Du curé et autres, de Chambly, demandant de l'aide pour l'Hôpital de Chambly;

De George Wakeham, Ecuyer, propriétaire du "Belmont Retreat," deman-

dant de l'aide:

De James Cruickshanks, avocat de l'Etat du Michigan, demandant la passation d'une loi, permettant au barreau de Québec, de l'admettre au nombre de ses

Des Sœurs de la Providence de Montréal, succursale du Côteau St. Louis,

paroisse de Montréal, demandant de l'aide;

Des habitants des comtés des Deux-Montagnes, de Jacques Cartier et de Laval, demandant la répression des Indiens qui dévastent la forêt de la Seigneurie du

Lac des Denx-Montagnes; Des habitants de St. Lazare, comté de Bellechasse, demandant que ce comté soit détaché du district judiciaire de Montmagny, pour être annexé à celui de

Québec;

De Firmin H. Proulx, Ecr., éditeur-propriétaire de la "Gazette des Campagnes," demandant de l'aide;

De Demoiselle Ann McPherson, de Londres, Angleterre, et autres, demandant

de l'aide en faveur du «Knowlton distributing Home»;

Du Révérend M. A. Dupuis, de Ste. Elizabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'Asile fondé par le Révérend M. Quevillon et régi par les Sœurs de la Providence;

De David Lessard, huissier de la Cour Supérieure pour le District de Beauce,

demandant la destitution du geôlier de la prison commune du dit District;

De la corporation du Collége des Trois-Rivières, demandant des amendements

à son acte d'incorporation ; De P. E. Marier, de la Ville de Terrebonne, demandant l'adoption d'un tracé autre que celui que l'on se propose de donner au chemin du village de Mascouche.

L'Honorable Orateur fait rapport du fapport de l'Etat des affaires de l'Association de l'Asile Ste. Brigitte et de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le délai pour recevoir les pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à mardi, le vingt janvier courant.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour arrender le chapitre 68 des Statuts Refondus, concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle, »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

## Mercredi, 14 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire.

Léry, dc
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Roy,
Savage,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table

Par l'Honorable M de Boucherville, d'Ashley Hibbard et al., de Chambly,

Par l'Honorable M. Le Maire, des habitants de Ste. Anne-des-Plaines, comté de Terrebonne,

Par l'Honorable M. Wood, de la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi,

Par le même, des habitants de Ste. Pudentienne de Roxton,

Par l'Honorable M. Thibaudeau, de Monseigneur l'Archevêque de Québec, et al.,

Par le même, de l'Honorable Pierre J. O. Chauveau et al., de Québec,

Par l'Honorable M. Dostaler, des Directeurs de l'Académie de Berthier,

Par l'Honorable M. Beaubien, des habitants de St. François, comté de Montmagny,

Par l'Honorable M. Ferrier, de la Société Historique de Montréal,

Par le même, de la corporation de la cité de Montréal,

Par le même, de Damase Labelle et at., de Montréal,

Par le mêne, de l'Honorable Ed. Masson et al., de Montréal,

Par le même, de Salvin Parkin et al., de Montréal,

Par le même, de James Benny et al., de Montréal,

Par le même, de C. J. Fisher et al., de Montréal,

Par le même, d'Alex. McGibbon et al., de Montréal,

Par le même, de Thomas Mussen et al., de Montréal,

Par le même, de Thomas Caverhill et al., de Montréal,

Par le même, d'E. G. Setwart et al., de Montréal,

Par le même de John M. Young et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Fraser, des habitants du comté de Napierville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Timothée, comté de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Jonction entre Montréal et Ottawa;

Des habitants de Ste. Cécile, comté de Beauharnois, demandant de l'aide en

faveur du chemin de fer de Jonction entre Montréal et Ottawa;
Des habitants de Montréal, demandant l'incorporation du « Western Hopital de Montréal; Des habitants de St. Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet, demandant de

l'aide pour améliorer certaines côtes ;

De Jean Hoffman, demandant l'introduction d'un bill le relevant d'un juge-

ment de la Cour d'appel;

De l'Abbé Provancher, demandant de l'aide pour mener à bonne fin les

ouvrages sur la Faune entomologique du Canada;

Des habitants des paroisses de St. Raphaël et des cantons Armagh, Buckland, Bellechasse, Mailloux et Roux, comté de Bellechasse, demandant de l'aide pour des chemins de colonisation;

Des habitants de St Magloire, comté de Bellechasse, demandant de l'aide

pour certains chemins;

De certains habitants de la Province de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi et du Grand-Tronc.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'Etat des affaires de la Société Historique de Montréal, pour 1873.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé: "Acte amendant l'acte sanctionné le vingt-quatre décembre de l'année mil huit cent soixante-douze, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 15) intitulé : "Acte pour incorporer l'Orphelinat de Saint-Hyacinthe," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain. Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé: «Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de St. Jean et ses divers amendements, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 4) intitulé: «Acte pour autoriser la chambre provinciale des Notaires à admettre, après examen, Alphonse Guy, comme notaire,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois veudredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 9) intitulé: «Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

### Jeudi, 15 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Maire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Savage,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Ferrier, de David Crawford et al., de Montréal,

l'ar l'Honorable M. de Boucherville, des professeurs du collége de Chambly,

Par l'Honorable M. Wood, du conseil municipal de la corporation du comté de Shefford,

Par l'Honorable M. Dostaler, de la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Laurentides,

Par le même, des habitants de St. Gabriel de Brandon,

Par l'Honorable Orateur, de Hypolite Montplaisir, de Champlain, et al.,

Par l'Honorable M. Thibaudeau, de George Benson Hall, de Québec,

Par l'Honorable M. Panet, des habitants de la paroisse de Ste. Anne de Beaupré.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Zéphirin Bureau, de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant que les lettres patentes accordées à MM. Félix Fortier et Octave Fortier soient annulées et cancellées en sa faveur ;

De Marie Louise Jane Lasseur et autres, de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant que les lettres patentes accordées à MM. Félix Fortier, Octave Fortier ou à toute autre personne, soient annulées et cancellées en leur faveur ;

De la compagnie du Graphic, de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant d'augmenter le capital de la dite compagnie;

De la compagnie des Chars Urbains de Montréal, s'opposant à une certaine clause du Bill de la Corporation de Montréal;

De la Ligue Provinciale de Tempérance de Québec, demandant des amendes

ments à la loi des licences;

Des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant de l'aide;

De l'Hospice St. Julien de St. Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, deman-

dant de l'aide:

Des habitants de St. Raphaël, comté de Bellechasse, demandant que ce comté soit détaché du district judiciaire de Montmagny pour être annexé à celui de Québec;

Des habitants de St. Charles, comté de Bellechasse, demandant que ce comt é soit détaché du district judiciaire de Montmagny, pour être annexé à celui de

Québec ; Des habitants de St. Gervais, comté de Bellechasse, demandant que ce comté soit détaché des district judiciaire de Montmagny pour être annexé à celui de

Québec;
Des habitants de N.D. de Buckland, comté de Bellechasse, demandant que ce de Québec :

Des habitants de St. Cyrille de Lessard, comté de l'Islet, demandant que le

district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement ;

Des habitants de St. Pierre de la Rivière du Sud, comté de Montmagny, demandant que le district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué ;

Des habitants de St. Jean Port-Joli, comté de l'Islet, demandant que le dis-

trict judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de St. Roch des Aulnets, comté de l'Islet, demandant que le district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de St. Paul de Montminy, comté de Montmagny, demandant que le district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué; Des habitants de Ste. Louise, comté de L'Islet, demandant que le district judi-

ciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de St. Thomas de Montmagny, demandant que le district judi-

ciaire de Montmagny reste tel qu'il est actue lement constitué;

Des habitants de l'Île aux-Grues, comté de Montmagny, demandant que le district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de Berthier, comté de Montmagny, demandant que le district

judiciaire de Montmagny resté tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants du Cap St. Ignace, comté de Montmagny, demandant que le district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de l'Islet, comté de l'Islet, demandant que le district judiciaire

de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de St. Aubert, demandant que le district judiciaire de Montma-

gny reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de Ste. Perpétue, demandant que le district judiciaire de Montmagny reste tel qu'il est actuellement constitué;

De la Société de Colonisation No. un de la Division Electorale de Rimouski,

demandant de l'aide pour la continuation du chemin Taché;

Des habitants du village de Valleyfield, comté de Beauharnois, s'opposant à la requête qui demande le changement de nom du dit village;

Du "Montreal Warehousing Company," demandant des amendements à son -

acte d'incorporation;

Des possesseurs de Bons de la Commission des chemins à barrières de Québec, demandant de l'aide;

De la corporation de Québec, demandant des amendements à son acte d'in-

corporation;

De Jean Côté Ecr., N. P. de Québec, demandant de l'aide pour la publication du "Cadastre Abrégé de la Cité de Québec";

De Boucher de Boucherville, Ecr., et autres, demandant l'incorporation de la

Société de Bienfaisance mutuelle du service civil de Québec;

Du Maire et des conseillers municipaux de St Vincent de Paul, comté de Laval, s'opposant à la passation de l'acte amendant l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne;

De Edward Haycock et autres, demandant la passation d'un acte incorporant

la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa;

De la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog, demandant des amendéments à son acte d'incorporation;

Du Révérend H. Millier, demandant de l'aide en faveur de l'Orphelinat de

Sorel;

De la corporation du Collège de Sorel, demandant de l'aide;

De l'Hôpital-Général du district de Richelieu, demandant de l'aide;

Du Supérieur Général de la Mission de la Compagnie de Jésus et fondé de pouvoirs du St. Siége, demandant la reconnaissance des droits de l'Eglise à la possession et régie des biens possédés autrefois par les Jésuites dans la Province de Québec;

Du conseil municipal de la corporation de la ville de Nicolet, demandant des

amendements à l'acte d'incorporation de la dite ville;

Des commissaires d'école de la municipalité de la ville d'Iberville, demandant la permission de prélever une taxe spéciale ponr la construction d'une maison d'éducation supérieure.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS Ce 15 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles

n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des syndics de l'Asile de Ste. Brigitte, de Québec;

Des Dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Côteau-du-Lac, comté de Soûlanges:

Des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal;

Des Sœurs de la Charité de la ville de St. Germain de Rimouski;

Des habitants de la paroisse de St. Benoit, comté des Deux Montagnes, en

faveur de l'Hospice Youville; Des Dames de la Société Bienveillante de Montréal; Des Révérends MM. Coallier et Bourbonnais, de Varennes, en faveur de l'Hospice La Jemmerais;

Des directeurs de l'Orphelinat protestant de Québec; Du comité des Dames du "Protestant IIome" de Québec;

Des Sœurs de la Providence d'Yamachiche, comté de St. Maurice;

Des dames directrices de l'Asile des orphelins anglicans de Québec;

De Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, en faveur de l'Institution des sourds-muets;

Des Dames directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal;

Des Directeurs de l'Asile de Ste. Brigitte de Montréal, demandant de l'aide ; Du Conseil Municipal du canton de Granby, des habitants du comté de Shefford, et du Conseil Municipal de Granby, du comté de Shefford, s'opposant à la passation de l'acte érigeant en municipalité le canton de Ste. Pudentienne de Roxton:

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant de

l'aide pour la construction d'un pont;

Du Conseil Municipal de St. Ignace du Côteau-du-Lac, comté de Soulanges,

demandant de l'aide pour la construction de certains ponts;

Des membres de la Communauté de St. Viateur, demandant l'incorporation de l'Institution des Sourds et Muets de la Province de Québec;

Des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, demandant l'incor-

poration de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Québec;

Du Barreau de la Province de Québec, section du district de Québec, demandant de l'aide en faveur de leur bibliothèque détruite lors de l'incendie du Palais de Justice de Québec:

Des habitants de Ste. Justine, comté de Vaudreuil, des habitants de St. Polycarpe et du Coteau Landing, comté de Soûlanges, ainsi que des habitants de St. Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur du

chemin de fer de Jonction entre Montréal et Ottawa;

Des habitants de St. Magloire, de St. Valier, de St. Lazare, du Préset et de plusieurs maires du comté de Bellechasse, demandant que le dit comté de Bellechasse soit détaché du district judiciaire de Montmagny, pour être annexé à celui de Québec;

Des habitants des comtés des Deux-Montagnes, de Jacques-Cartier et de Laval, demandant la répression des Indiens qui dévastent la forêt de la Seigneurie du Lac

des Deux-Montagnes;

Des Sœnrs de la Providence, de Montréal, succursale du Coteau St. Louis, paroisse de Montréal, demandant de l'aide;

De George Wakcham, Ecr., propriétaire de la Retraite de Belmont, dema dant de l'aide;

De Demoiselle Ann McPherson et autres, demandant de l'aide en faveur du « Knowlton distributing Home »;

Des Dames du Refuge Protestant de Québec, demandant de l'aide;

De la corporation de l'Hopital des Femmes de Montréal, demandant de

Du Curé et autres, de Chambly, demandant de l'aide pour l'Hopital de Cham-

De P.E. Marier, de la ville de Terrebonne, demandant l'adoption d'un tracéautre que celui que l'on se propose de donner au chemin du village de Mas-

De M. Firmin H. Prowlx, éditeur propriétaire de la «Gazette des Campagnes,»

demandant de l'aide ;

Du Rév. M. A. Dupuis, de Ste. Elizabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'asile fondé par le Révérend M. Quevillon et régi par les

Sœurs de la Providence ; De David Lessard, huissier de la Cour Supérieure pour le District de Beauce,

demandant la destitution du geôlier de la prison commune du dit District.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle avaient été donnés dans chaque cas :

Des Syndics de la paroisse de St. Basile le Grand, demandant la passation d'un acte, fixant d'une manière certaine les limites de la dite paroisse;

Du Maire, des Conseillers et autres, du village de Longueuil, demandant l'é-

rection en ville du village de Longueuil;

De Sir A. T. Galt et autres de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie des consommateurs de Gaz, de la ville et du District de Montréal;

Du Maire, des Echevins et des habitants de la cité de Montréal, demandant la

passation d'un acte refondant la charte de la cité de Montréal;

D'Alphonse Guy, étudiant en loi de la cité de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte, autorisant la chambre des notaires à l'admettre à la profession du Notariat;

De l'Association des Dentistes de la Province de Québec, demandant des

amendements à son acte d'incorporation;

De Donald Lorn MacDougall, Ecr., et autres, demandant l'incorporation du

« Montreal Stock Exchange ; »

Des habitants de la ville de St. Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

Des habitants de Ste. Cécile de Beauharnois, demandant l'incorporation de

la ville de Salaberry;

De la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi, demandant des

amendements à son acte d'incorporation; De la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et

Noire, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

De William McNaughton et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal Omnibus and Transfer Company; »

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, deman-

dant des amendements à son acte d'incorporation;

De Thomas Nesbitt, Bachelier en droit de l'Úniversité-Laval, demandant la passation d'un acte autorisant le Barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres; De McPherson Lemoyne, demandant la passation d'une loi lui permettant de

porter le nom de "John McPherson";

Des habitants de la ville de Lévis, demandant des amendements aux actes d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec;

De la compagnie des Chars Urbains de la ville de Montréal, demandant des

amendements à son acte d'incorporation; Du conseil municipal du village de Fraserville, comté de Témiscouata, demandant l'incorporation de la ville de la Rivière-du-Loup;

De Henri Bernier et autres, demandant l'incorporation de la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière;

De Robert Kerr et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la com-

pagnie d'Omnibus de Montréal;

De la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de St. Henri de Mascouche, comté de l'Assomption, et des habitants de la ville de Terrebonne, demandant qu'il soit fait droit à la requête du chemin à barrières de Terrebonne, demandant des amendements à sa charte d'incorporation;

Des habitants de St. Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet, demandant de

l'aide pour améliorer certaines côtes;

Des habitants de St. Raphaël et des cantons Armagh, Buckland, Bellechasse, Mailloux et Roux, comté de Bellechasse, demandant de l'aide pour des chemins de colonisation;

Des habitants de St. Magloire, comté de Bellechasse, demandant de l'aide

pour certains chemins;

De l'abbé Provancher, demandant de l'aide pour mener à bonne sin son ouvrage sur la Faune Entomologique du Canada;

Des habitants de Montréal, demandant l'incorporation du "Western Hospi-

tal " de Montréal;

Des habitants de Ste. Cécile et de St. Timothé, comté de Beauharneis, demandant de l'aide en faveur du chemin de l'er de jonction entre Montréal et Ottawa.

Le tout humblement soumis

Louis Panet Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. Rodier soit ajouté au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5.) intitulé: « Acte amendant l'acte sanctionné le vingt-quatre décembre de l'année mil huit cent soixante donze, intitulé: « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec, »

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 15) intitulé : « Acte pour incorporer l'Orphelinat de Saint Hyacinthe, »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain. L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean et ses divers amendements, »

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à d'emain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé : «Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

## Vendredi, 16 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire; Lery, de McGreevy, Proulx, Prudhomms Rodier, Savage, Starnes, Thibaudeau, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Hale, de B. C. A. Gugy, Ecr., de Beauport,

Par le même, des habitants de Compton,

Par l'Honorable M.  $Rodier_{\gamma}$  de J. V. Leguerrier, maire, et al., de Ste. Thérèse de Blainville,

Par l'Honorable M. Ferrier, de John Moore, et al., de Montréal,

Par le même, de P. de Repentigny et al., de Montréal,

Par le même, de John Kerr et al., de Montréal,

Par le même, de James Dunwoodie et al., de Montréal,

Par le même, de E. Pagé et al., de Montréal,

Par le même, de Salem Parker et al., de Montréal,

Par le même, de Daniel Campbell et al., de Montréal,

Par le même, de Salime Ponton, et al., de Montréal,

Par le même, de William Rodden et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Archambeault, des habitants des paroisses de Ste. Anne et de St. Joachim, comté de Montmorency.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De Ashley Hibbard et autres, demandant l'incorporation de l'aqueduc de Chambly;

Des habitants de Ste. Anne, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour la continuation du chemin de colonisation qui passe à travers les cantons d'Howard et de Montcalm;

De la compagnie du chemin de fer de Jonation de Missiquoi, demandant de

l'aide;

Des habitants franc-tenanciers de Ste. Pudentienne de Roxton, demandant l'érection de la corporation de la paroisse de Ste. Pudentienne de Roxton;

l'érection de la corporation de la paroisse de Ste. Pudentienne de Roxton; Des habitants de la ville de Québec, demandant de l'aide pour la construction

d'un quai à Ste. Anne du Nord;

Des habitants de la ville de Québec, demandant de l'aide pour la construction d'un quai à Ste. Anne du Nord;

Des Directeurs de l'Académie de Berthier, demandant de l'aide;

Des habitants de St. François, comté de Montmagny, demandant que le district judiciaire de Montmagny conserve ses limites actuelles;

De la Société Historique de Montréal, demandant de l'aide;

Du conseil et des habitants de Montréal, demandant l'adoption de certains amendements à l'acte d'incorporation demandé par la compagnie d'omnibus de la ville de Montréal;

De Damase Labelle et 53 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'«Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de Gaz de

Montréal »;

De l'Honorable Ed. Masson et 46 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'« Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal;

De Salvin Parkin et 30 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'«Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Mont-

'éal » ;

De James Benny et 36 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'«Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal; »

De C. J. Fisher et 60 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'« Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal»;

De Alex. McGibbon et 93 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'"Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de Gaz de

Montréal ";

De Thomas Mussen et 16 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'" Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de Gaz de Montréal";

De Thomas Caverhill et 28 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'" Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de Gaz de Montréal";

De E. G. Stewart et 38 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l' "Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de Gaz de Montréal";

Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à la requête de la compagnie des Chars Urbains de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

Des électeurs du comté de Napierville, demandant l'abolition des Cours des

Commissaires.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 4) intitulé : "Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après examen, Alphonse Guy, comme notaire,"

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 15) intitulé : « Acte pour incorporer l'Orphelinat de Saint Hyacinthe, »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé: « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean et ses divers amendements, »

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 9) intitulé : "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, secondé par l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibauleau*, il est *Ordonné*. Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

## Samedi, 17 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault. Hale.Le Maire, Beaubien, Beaudry, McGreevu. Boucherville, de Proulx. Prudhomme. Bryson, Dionne. Rodier, Dostaler. Savage, Ferrier, Starnes, Fraser, Thibaudeau. Gingras,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. Savage, du Conseil Municipal des îles de la Magdeleine, comté de Gaspé,

Par l'Honorable M. Rodier, de Ed. Glackemeyer, Ecr., N. P., de Québec,

Par l'Honorable M. Prudhomme, des habitants de Vaudreuil,

l'ar le même, des habitants de Ste-Jeanne de l'Ile Perrot,

Par le même, de Jean-Baptiste Eno dit Deschamps et al., de St. Ignace du Coteau du-Lac,

Par l'Honorable M. Archambeault, des habitants des paroisses de Ste. Anne et de St. Joachin, comté de Montmorency.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De David Crawford, et 52 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de Gaz de Montréal;

Des Professeurs du collège de Chambly, demandant de l'aide; Du Conseil Municipal de la corporation du comté de Shefford, s'opposant à l'érection de la municipalité de Ste Pudentienne de Roxton;

De la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Laurentides, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant de

l'aide pour le parachèvement d'un chemin;

Du Maire et du Conseil de la Municipalité du Cap de la Magdeleine, comté de Champlain, s'opposant à la douzième clause de l'acte amendant de nouveau l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières :

De George Benson Hall, Ecr., de la ville de Québec, demandant la permission de faire certains travaux sur la rivière Chaudière et d'exiger une rémunération

de ceux qui s'en serviront;

Des habitants de Ste Anne de Beaupré, comté de Montmorency, demandant de l'aide pour la construction d'un quai.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS Ce 17 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant de l'aide;

De l'Hospice St. Julien de St. Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, deman-

dant de l'aide;

De la Ligue Provinciale de tempérance de Québec, demaudant des amendements à la loi des licences ; De la corporation du Collége de Sorel, demandant de l'aide ;

De l'Hôpital-Général du district de Richelieu, demandant de l'aide ;

Du Supérieur-Général de la Mission de la Compagnie de Jésus et fondé de pouvoirs du St. Siége, demandant la reconnaissance des droits de l'Eglise à la possession et régie des biens possédés autrefois par les Jésuites dans la Province de Québec:

Du Révérend H. Millier, demandant de l'aide en faveur de l'Orphelinat de

De Jean Côté Ecr., N. P. de Québec, demandant de l'aide pour la publication du "Cadastre Abrégé de la Cité de Québec";

Des possesseurs de Bons de la Commission des chemins à barrières de

Québec, demandant de l'aide;

De la Société de Colonisation No. un de la division électorale de Rimouski, demandant de l'aide pour la continuation du chemin Taché;

Des habitants de Ste. Anne, comté de Montmorency; De l'Hon. P. J. O. Chauveau et des habitants de la ville de Québec, deman-

dant de l'aide pour la construction d'un quai à Ste. Anne du Nord ;

Des habitants de Ste. Anne, comté de Terrebonne, demandant de l'aide pour la continuation du chemin de colonisation qui passe à travers les cantons d'Howard et de Montcalm;

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi, demandant de

l'aide ;

Des Directeurs de l'Académie de Berthier, demandant de l'aide;

Des Electeurs du comté de Napierville, demandant l'abolition des Cours des Commissaires;

De la Société Historique de Montréal, demandant de l'aide;

Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à la requête de la compagnie des Chars Urbains de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

De Damase Labelle et de 53 autres citovens de Montréal;

De C. J. Fisher et de 60 autres citoyens de Montréal;

De Salvin Parkin et de 30 autres citoyens de Montréal;

De Thomas Caverhill et 28 autres citoyens de Montréal;

De James Benny et 36 autres citoyens de Montréal; De Thomas Mussen et 16 autres citoyens de Montréal;

De Alexander McGibbon et 93 autres citoyens de Montréal; De l'Honorable Ed. Masson et 46 autres citoyens de Montréal;

De E. G Stewart et 38 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation

de l'acte incorporant la compagnie des consommateurs de Gaz de Montréal; Des habitants de St. Pierre de la Rivière du Sud, comté de Montmagny;

Des habitans de St. Jean Port-Joli, comté de l'Islet:

Des habitants de St. Paul de Montminy, comté de Montmagny:

Des habitants de St. Cyrille de Lessard, comté de L'Islet;

Des habitants de Ste. Louise, comté de L'Islet;

Des habitants de St. Roch des Aulnets, comté de l'Islet; Des habitants de St. Thomas de Montmagny;

Des habitants de l'Isle aux Grues, comté de Montmagny;

Des habitants de Berthier, comté de Montmagny;

Des habitants du Cap St. Ignace, comté de Montmagny;

Des habitants de St. François, comté de Montmagny;

Des habitants de Ste. Perpétue;

Des habitants de St. Aubert;

Des habitants de l'Islet, demandant que le district judiciaire de Montmaguy reste tel qu'il est actuellement constitué;

Des habitants de N. D. de Buckland, comté de Bellechasse;

Des habitants de St Gervais, comté de Bellechasse;

Des habitants de St. Charles, comté de Bellechasse; Des habitants de St. Raphaël, comté de Bellechasse, demandant que ce comté soit détaché du district judiciaire de Montmagny, pour être annexé à celui de Québec;

Du Conseil et des habitants de Montréal, demandant l'adoption de certains amendements à l'acte d'incorporation demandé par la compagnie d'omnibus de la ville de Montréal.

Le tout humblement soumis

F. H. LEMAIRE Président pro tem.

Sur motion de l'Houorable M. Le Maire, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 5) intitulé: " Acte amendant l'acte sanctionné le

vingt-quatre décembre de l'année mil huit cent soixante-douze, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-til?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cettechambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Archambeault, du comité conjoint des Impressions, présente son premier rapport.

Ordonné, Qû'il soit regu $_{ au}$ et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Consent Legislatif Chambre de Comité No 3 Québec, Samedi, 17 janvier 1874.

Premier rapport du comité conjoint sur les Impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a élu l'Honorable & G. Ro-

bertson, son président.

Votre comité recommande aussi que son quorum soit réduit à sept membres; Que les Honorables MM. Hale. Ferrier et Beaudry et MM. Marchand et Gérin forment un sous-comité chargé d'examiner les comptes d'impressions qui lui sont soumis et les documents référés à ce comité au sujet d'impressions.

Le tout respectueusement soumis-

Es- Archambeault Président pro tem.

Sur motion de l'Honorable M, Archambeault, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No 13) ihtitulé: « Acte incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal, (consumers' gas company of the city and district of Montreal), auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain:

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé: « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en Droit, au nombre de ses membres, » auquel elle denrande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reen un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé: «Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochainIl est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 58) intitulé: "Acte pour ajouter certaines dispositions au Code de Procédure Civile, au sujet des brefs de saisie-arrêt, émis par la cour des commissaires," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault. il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur moțion de l'Ionorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue jusqu'à la fin de la session.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la législature de la province de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps apres, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Rodier, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier et il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 43) intitulé: "Acte pour amender l' "Acte d'incorporation du collége des Trois-Rivières," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi proclain.

L'Honorable M. Ferrier présente une pétition de la nouvelle compagnie du Gaz de la Cité de Montréal.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que la dite pétition soit reçue et lue maintenant. La dite pétition est en conséquence reçue et lue

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que-l'ordre fixant à lundi prochain, la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé: « Acte incorporant la compagnie des consommateurs de Gaz de la cité et du district de Montréal (Consumers' Gas Company of the City and District of Montreal) soit rescindé.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Houorable M. Starnes, il est Ordonne, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que l'ordre fixant à lundi prochain la seconde lecture du Bill (No. 43) intitulé: «Acte pour ameuder l'acte d'incorporation du Collége des Trois-Rivières, » soit rescindé.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un mossage de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé: "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du palais de justice de Québec," auquel elle demande le conçours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 54) intitulé: «Acte pour annexer une certaine partie du territoire du Saint Maurice au district des Trois-Rivières, pour les fins judiciaires seulement,» auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 36) intitulé: "Acte pour amender les articles 945 et 1336 du Code Civil," auquel elle demande le concours de cette chambre.

. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. LeMaire, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 beures P. M.

## Lundi, 19 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messiours,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dienne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire, Lery, de McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Rodier, Savage, Starnes, Thibaudeau, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Starnes, de Hugh Ferguson et al., de Montréal,

Par le même, de Wm. If, Riddell et al., de Montréal,

Par le même, de James Shearer et al., de Montréal,

Par le même, de Robt H. Brand et al., de Montréal,

Par le même, de Théodore Hart et al., de Montréal,

Par l'Honorable M. Gingras, des habitants de St. Félix du Cap-Rouge,

Par l'Honorable M. Wood, du Barreau de la province de Québec, section du district de Québec,

Par l'Honorable M. Dostaler, des habitants de St. Damien, comté de Berthier,

l'ar l'Honorable M. Ferrier, des habitants de la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De B. C. A. Gugy, écr., de Beauport, s'opposant à la 17e clause du Bill intitulé : "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du Palais de Justice de Québec;

Des habitants de Compton, demandant de l'aide en faveur du collège des

Dames de Compton;

De la corporation municipale du village de Ste. Thérèse de Blainville, comté de Terrebonne, demandant la passation d'une loi, agrandissant les limites actuelles, du dit village;

De John Moore et 20 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal; De M. de Repentigny et 13 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passa-

De M. de Repentigny et 13 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal;

De John Kerr et 38 autres citoyeus de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal;

De James Dunwoodie et 39 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal;

De E. Pagé et 17 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal;

De Salem Parker et 28 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz le Montréal;

De Daniel Campbell et 41 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal ;

De Salime Ponton et 28 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal;

De William Rodden et 56 antres citoyeus de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de-Montréal;

Des habitants des paroisses de St. Joachim et de Ste. Anne, demandant de l'aide pour la construction de certains ponts.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

Ordonni, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS Ce 19 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permauents et Bills Privés a l'honneur de présenter cequi suit comme son cinquième rapport.

· Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvéqu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant de

l'aide pour la construction d'un pont;

Du maire et du Conseil de la Municipalité du Cap de la Magdeleine, comtéde Champlain, s'opposant à la 12e clause de l'acte amendant de nouveau l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières;

Des professeurs du collége de Chambly, demandant de l'aide;

Du conseil municipal du comté de Shefford s'opposant à l'érection de la pa-

roisse de Ste. Pudentienne de Roxton;

De David Crawford et 52 autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal :

De la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, demandant à être entendue au sujet du Bill incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la ville et du district de Montréal, et s'opposant à sa passation; Des habitants du village de Valleyfield, comté de Beauharnois, s'opposant à

la requête qui demande le changement de nom du dit village;

Du Maire et des conseillers municipaux de St. Vincent de Paul, comté de Laval, s'opposant à la passation de l'acte amendant l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne;

De la compagnie des chars urbains de Montréal, s'opposant à une certaine

clause du Bill de la corporation de Montréal;

De Boucher de Boucherville, Ecr., et autres, demandant l'incorporation de

la Société de Bienfaisance mutuélle du service civil de Québec ;

De l'Hôpital des femmes de Montréal, deman lant des amendements à son acte d'incorporation;

Des habitants de Ste. Anne de Beaupré, couté de Montmorency, demandant de l'aide pour la construction d'un pont.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas:

De Ashley Hibbard et autres, demandant l'incorporation de l'aqueduc de Chambly:

De la corporation de Québec, demandant des amendements à son acte d'incor-

poration;

De Édward Haycock et autres, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa;

Du "Montreal Warehousing Company," demandant des amendements à son

acte d'incorporation;

De la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

De la compagnie du «Graphic, » demandant la passation d'un acte lui permet-

tant d'augmenter le capital de la dite compagnie;

De la corporation du Collége des Trois-Rivières, demandant des amende-

ments à son acte d'incorporation;

De James Cruickshank, avocat de l'Etat du Michigan, demandant la passation d'une lei permettant au barreau de Québec de l'admettre au nombre de ses membres;

De Jean Hoffman, demandant l'introduction d'un bill le relevant d'un juge

ment de la Cour d'Appel;

De certains habitants de la province de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Massawippi et du Grand-Tronc;

Des habitants franc-tenanciers de Ste. Pudentienne de Roxton, demandant l'érection de la corporation de la paroisse de Ste. Pudentienne de Roxton.

#### Le tout humblement sourcis

F. H. LE MAIRE Président pro tem.

Sur motion de l'Honorable M. Le Maire, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 35) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de St. Jean et ses divers amendements," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendemements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qù'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été reféré le Bill (No. 43) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du Collége des Trois Rivières, (23 Vict., Chap. 133,)" fait rapport que le

dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en ajoutant à la fin de la première section, les mots suivants: "Mais aucune personne ne formera partie de la dite corporation, à moins qu'elle ne soit sujet né ou naturalisé de Sa Majesté, et qu'elle ne réside dans cette province."

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième sois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue d'ans l'affirmative.

Ordonné, Que le gressier se reude à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel if demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. LeMaire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé leBill (No. 15) intitulé: "Acte pour incorporer l'Orphelinat de St. Hyacinthe," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre saus amendement.

Sur motiou de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le gressier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 4) intitulé: «Acte pour autoriser la chambre provinciale des Notaires à admettre, après examen, Alphonse Guy, comme notaire,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit la la troisième fois maintenant...

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette drambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Beaudry, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reça, et il est alors lu par le greffier; comme suit, savoir :

Conseil Législatif Chambre du Comité No. 3, 19 Janvier 1874.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes con-

tingents de cette Honorable Chambre pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité recommande que les salaires des employés dont les noms suivent soient augmentés de la somme de deux cents dollars par année respectivement, savoir: J. A. Jodoin, B. Globensky, N. Faucher et A. A. Labelle et que le salaire de Frs. Blais, messager, soit augmenté de cent dollars par année; la dite augmentation à commencer à courir dans les deux cas depuis le premier décembre dernier (1873).

#### Le tout humblement soumis

J. L. BEAUDRY Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 47) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi et du Grand-Tronc," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 28ème règle de cette chambre soit suspendue jusqu'à la fin de la session.

. L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé: " Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en droit, au nombre de ses membres."

L'Hononorable M. Fraser propose

Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais d'hui en trois mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans la négative, sur division.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois-

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que la pétition présentée par lui aujourd'hui de la part du Barreau de la province de Québec, section du district de Québec, soit reçue et lue maintenant.

La dite pétition est en conséquence reçue et luc.

Sur motion de l' Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que les cinq pétitions présentées par lui de la part de certains citoyens de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal, soient reçues et lues.

Les dites pétitions sont en conséquence reçues et lues.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que les dites pétitions soient renvoyées au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la 2de lecture du Bill (No. 24) intitulé : "Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat,"

L'Honorable M. Fraser propose

Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant mais d'hui en trois mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans la négative, sur division.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la 2de lecture du Bill (No 27) intitulé : "Acte pour incorporer l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, à Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé: "Acte pour ajouter certaines dispositions au code de procédure civile, au sujet des brefs de saisie arrêt, émis par la cour des commissaires,"

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

 $\mathit{Ordonné},$  Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité genéral sur le Bill (No. 9) intitulé : "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la Province de Québec,"

Les amendements rapportés par le dit comité sont lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé: "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du palais de justice de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 51) intitulé : "Acte pour annexer une certaine partie du territoire du Saint Maurice au district des Trois-Rivières, pour les fins judiciaires seulement,"

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 36) intitulé : "Acte pour amender les articles 945 et 1336 du Code Civil,"

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Starnes, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

15

# Mardi, 20 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

#### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire, Léry, de McGreevy, Panet, Proulx, Prudhomme, Rodier, Savage, Starnes, Thibaudeau, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Starnes, des membres de la loge royale orangiste, de Montréal,

Par l'Honorable M. Ferrier, de H. Stephens et al., de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lucs et reçues :

Du conseil municipal des Isles de la Magdeleine, comté de Gaspé, demandant la passation d'un acte séparant la municipalité actuelle en trois municipalités séparées ;

D'Edouard Glackemeyer, Ecr., Président de la chambre des notaires de Québec, demandant à ce qu'aucune détermination ne soit prise sur certaines requêtes, avant la présentation d'un certain bill par la chambre des notaires ;

Des habitants de Vaudreuil, demandant l'établissement d'un bureau de ca-

dastre pour les comtés de Vaudreuil et de Soûlanges ;

Des habitants de Ste. Jeanne de l'He Perrot, demandant l'établissement d'un

bureau de cadastre pour les comtés de Vandreuil et de Soûlanges;

De Jean B. Eno dit Deschamps et autres de St. Ignace du Coteaú-du-Lac, demandant à être mis sur le même pied d'égalité que leurs co-censitaires de la Seigneurie de Rigaud;

Des habitants des paroisses de St. Joachim et de Ste. Anne, demandant de l'aide

pour la construction de certains ponts.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permauents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

Bureau des Bills Privés Ce 20 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

De B. C. A. Gugy, Ecr., de Beauport, s'opposant à la dix-septième clause du Bill intitulé: "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du Palais de Justice de Québec;"

Des habitants de Compton, demandant de l'aide en faveur du collége des

Dames de Compton;

De John Mooré et vingt autres habitants de Montréal; De M. de Repentigny et treize autres citoyens de Montréal; De John Kerr et trente-huit autres citoyens de Montréal;

De James Dunwoodie et trente-neuf autres citoyens de Montréal;

De E. Pagé et dix sept autres citoyens de Montréal;

De Salem Parker et vingt-huit autres citovens de Montréal;

De Daniel Campbell et quarante-et-un autres citovens de Montréal;

De Salime Ponton et vingt-huit autres citoyens de Montréal;

De Wm. Rodden et cinquante six autres citoyens de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Montréal:

Des habitants des paroisses de St. Joachim et de Ste. Anne, demandant de

l'aide pour la construction de certains ponts;

De Zéphirin Bureau, de St. Vital de Lambton;

De Marie-Louise Jane Lasleur, de St. Vital de Lambton, et autres, demandant que les lettres patentes accordées à MM. Félix Fortier, Octave Fortier, ou à toute antre personne, soient cancellées en leur fayeur:

antre personne, soient cancellées en leur faveur; De Hugh Ferguson et autres, de la ville de Montréal; De T. Holman et autres, de la ville de Montréal; De James Shearer et autres, de la ville de Montréal;

De James Shearer et autres, de la ville de Montréal; De W. H. Riddell et autres, de la ville de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal;

Du Barreau de Québec, section du district de Québec, s'opposant à la passation du Bill intitulé: «Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Thomas Thadœus Nesbitt, Bachelier en-droit, comme un de ses membres.»

Des habitants d'une partie des concessions St. Thomas et St. Jacques, seigneurie de Linière, comté de Beauce, demandant à être annexés à la paroisse de St. Séverin ;

Des habitants de St. Mathias, comté de Rouville, demandant à faire partie de

la municipalité de la paroisse de St. Mathias:

Des habitants d'une partie des second et troisième rangs du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant à faire partie de la municipalité de St. Victor de Tring, pour toutes les fins civiles:

Victor de Tring, pour toutes les fins civiles;
Des habitants de St. Séverin, comtés de Beauce et de Lotbinière, demandant l'annexion au comté de Beauce de cette partie de la dite paroisse de St. Séverin

qui se trouve dans le comté de Lotbinière.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, en entier, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Lau-

rentides, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

De George Benson Hall, Ecr., de la ville de Québec, demandant la permission de faire certains travaux sur la Rivière Chaudière, et d'exiger rémunération de ceux qui s'en serviront;

De la corporation municipale du village de Ste Thérèse de Blainville, deman-

dant la passation d'une loi agrandissant les limites actuelles du dit village.

Le tout humblement soumis

Louis Paner Président. Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 24) intitulé: "Acte autorisant le barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le dit Bill a été rejeté.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé: «Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en Droit, au nombre de ses membres, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le dit Bill a été rejeté.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné. Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 17) intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 32) intitulé: "Acte pour incorporer l'institution catholique des sourdsmuets pour la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé: "Acte incorporant la compagnie des omnibus de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son gréffier, avec un Bill (No. 69) intitulé: "Acte amendant de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'emmagasinage de Montréal, "auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill [No. 73] intitulé: "Acte pour annexer au comté de Lotbinière pour les fins électorales et autres, la partie de la paroisse de St. Narcisse de Beaurivage, qui est actuellement en dehors du comté; "auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est Ordonne, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé: "Acte pour amender le chapitre 68 des Statuts Refondus concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle,"

Sur motion de l'Honorable M. Frascr, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du comité des contingents,

Sur motion l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière," Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Thibaudeau, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 47) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Massawippi et du Grand-Trone,"

16

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 58) intitulé: "Acte pour ajouter certaines dispositions au code de procédure civile, au sujet des brefs de saisie arrêt, émis par la cour des commissaires,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Beaudry, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre saus amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du palais de justice de Québec, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Ferrier, de la part du comité, rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comilé général pour la prise en considération du Bill (No. 36) intitulé: « Acte pour amender les articles 945 et 1336 du Code Civil, »

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'Honorable M. Archambeault présente un Bill (C) intitulé : « Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics. » Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonne, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Monorable M. Dionne, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

# Mercredi, 21 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur.

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault. Beaubien, Beaudry, Baucherville, de Bryson,Dionne, Dostaler, Ferrier, Fraser. Gingras.

Le Maire. Lery, de Panet, Proulx. Prudhomme. Rodier. Savage, Starnes, Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Ferrier, des citoyens de la ville de Montréal,

Par l'Honorable Orateur, de James Motz, Ecuier, de Québec,

Par l'Honorable M. Starnes, de V. Lenoir et al., de Montréal,

Par le même, de G. W. Craig et al., de Montréal,

Par le même, de William Kennedy et al., de Montréal.

Les petitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Félix du Cap Rouge, comté de Québec, demandant la construction d'un quai à Ste. Anne de Beaupré;

.... Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide pour la

construction d'un quai; Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à certains amendements demandés à la charte de la compagnie des chars urbains de Montréal.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé: "Acte amendant de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'emagasinage de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été éxaminé en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonne, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé: « Acte pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il? Ell est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 13) intitulé: « Acte incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal, » (Consumers' Gas Company of the city and district of Montreal) fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il lui est permis de retirer les deux rapports du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 24) intitulé : Acte autorisant le Barreau du Bas Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, » et sur le Bill (No. 18) intitulé: «Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en droit, au nombre de ses membres. »

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 49) intitulé: "Acte permettant à la compagnie graphique (Graphic Company) d'émettre du stock privilégié," auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé: "Acte incorporant la bourse de commerce de Montréal" (The Montreal Stock Exchange), auquel elle demande le conçours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain,

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du France James March John St. Call 1889

comité sur le Bill (No. 24) intitulé: "Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat,"

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonne, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du 'jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité sur le Bill (No. 18) intitulé: "Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en droit, au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé : "Acte pour incorporer l'institution catholique des Sourds-Muets pour la province de Québec, "

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé : "Acte incorporant la compagnie des omnibus de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 73) intitulé: "Acte pour annexer au comté de Lotbinière, pour les fins électorales et autres, la partie de la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, qui est actuellement en dehors du comté,"

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (No 11) intitulé: "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du palais de justice de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Ferrier, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé. Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des passagers de la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par M. Bellingham. Le messager se retire.

Alors le message est lu comme suit savoir :

#### Assemblée Législative

20 janvier 1874.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif demandant que le Bill (No. 34) "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de Montréal," soit renvoyé à cette chambre, afin de corriger une erreur qui a été commise en l'amendant en comité général.

Ordonné, Que M. Bellingham porte le dit message au Conseil Législatif.

#### Attesté

G. M. Muir

G. A. L.

Le messager est appelé de nouveau et informé que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

Ordonné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative, tel que demandé par son message de ce jour.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 36) intitulé: " Acte pour amender les articles 945 et 1336 du Code Civil,"

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ardenne, Que le dit ordre du jour soit continué à domain. L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonne, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'Honorable Orateur fait rapport à la chambre que l'Honorable M. McGreevy a résigné son siège comme Conseiller Législatif.

L'Honorable M. Archambeault fait rapport à la chambre que l'Honorable M. Thibaudeau a résigué son siège comme Conseiller Législatif.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un bill (No. 63) intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Wood, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

# Jeudi, 22 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Lery, de
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Association des Orangistes Ioyaux de la loge de District de Montréal, s'opposant à certains amendements demandés à la charke de la ville de Montréal;

De certains propriétaires de la ville de Montréal, demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la cité de Montréal.

L'Honorable M. LeMaire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier, comme suit :

Bureau des Bills Privés Ce 22 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport:

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle:

D'Edouard Glackemeyer, Ecuier, président de la chambre des Notaires de Québec, demandant à ce qu'aucune détermination ne soit prise sur certaines requêtes avant la présentation d'un certain bill par la chambre des notaires ;

Des habitants de Vaudreuil;

Des habitants de Ste. Jeanne de l'Île Perrot, demandant l'établissement d'un bureau de cadastre pour les comtés de Vaudreuil et de Soûlanges;

Des habitants des paroisses de St. Joachim et de Ste. Anne, demandant de

l'aide pour la construction de certains ponts ;

De Jean B. Eno dit Deschamps et autres de St. Ignace du Coteau du Lac, demandant à être mis sur le même pied d'égalité que ses co-censitaires de la Seigneurie de Rigaud;

Du conseil municipal des îles de la Madeleine, comté de Gaspé, demandant la passation d'un acte séparant la municipalité actuelle des dites îles, en trôis

municipalités séparees;

Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à certains amendements de-

mandés à la charte de la compagnie des chars urbains de Montréal;

Des habitants de St. Félix du Cap Rouge, comté de Québec, demandant la construction d'un quai à Ste. Anne de Beaupré;

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide pour la

continuation d'un chemin.

Le tout humblement soumis

F. H. LEMAIRE Président pro tem.

Sur motion de l'Honorable M. LeMaire, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne, "fait rapport quele dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé: "Acte pour annexer une certaine partie du territoire du Saint-Maurice au district des Trois-Rivières, pour les fins judiciaires seulement," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-til?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, à Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Ell est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. LeMaire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé: "Acte pour incorporer l'institution Catholique des Sourds-Muets pour la Province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 73) intitulé: "Acte pour annexer au comté de Lotbinière, pour les fins électorales et autres, la partie de la paroisse de Saint Narcisse de Beaurivage, qui est actuellement en dehors du comté," fait rapport que le dit Bill a été exammé en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. LeMaire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 37) intitulé: "Acte incorporant la compagnie des Omnibus de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 47) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Massawippi et du Grand-Tronc," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de la vallée des rivières Mississiquoi et Noire," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 46) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer etd'acier d'Ottawa," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé: "Acte pour faire disparaître toute incertitude concernant les limites de la paroisse de "Saint Basile-le-Grand," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49) intitulé: "Acte permettant à la compagnie graphique (graphic company) d'émettre du stock privilégié," Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé: "Acte incorporant la bourse de commerce de Montréal," (The Montreal Stock Exchange.)

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable VI. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 36) intitulé : " Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (C) intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travanx Publics,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Fraser, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concou se de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 63) intitulé : "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog,"

Sur motion de l'Honorable M. Halr, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. Starnes, ayant attiré l'attention de l'Orateur sur une erreur qui s'est glissée dans les minutes des procédés de cette chambre du 21 courant, il est

Ordonné, De corriger les minutes en ajoutant après le mot "membres" à la 2de ligne de la 3ème page, les mots "pour les amender."

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

## Vendredi, 23 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Ferrier,
Fraser,
Gingras.

Hale,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Starnes,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. Ferrier, de H. L. Routh et al., de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à la passation de la clausc No. 237 du bill demandant la refonte de la charte incorporant la ville de Montréal;

De James Motz, Ecr., de la ville de Québec, demandant à être indemnisé

pour la perte d'nne certaine propriété qui lui a été injustement ôtée;

De V. Lenoir et des habitants de la cité de Montréal, demandant la passation du bill incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal;

De Wm. Lawson et des habitants de la ville de Montréal, demandant la passation du bill incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal;

De William Kennedy et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation du bill incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS ce 23 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle avaient été donnés dans chaque cas:

Des commissaires d'école de la municipalité de la ville d'Iberville, demandant la permission de prélever une taxe spéciale pour la construction d'une maison d'éducation supérieure ;

De Edouard Philips, curateur à la succession de feu Thomas Scott, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre les immeubles de la dite succes-

#### Le tout humblement soumis

Louis Panet Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 49) intitulé: "Acte permettant à la compagnie graphique (Graphic Company) d'émettre du stock privilégié," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 63) intitulé : " Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog, "fait rapport" que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Billest en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

19

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé: "Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat, "fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé: "Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier-en-Droit, au nombre de ses membres, "fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'Honorable M. Beaubien, du comité conjoint sur les impressions, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

Consell Législatif Chambre de Comité No. 3 Jeudi, 22 janvier 1874.

Comité conjoint sur les Impressions,

### Deuxième rapport.

Le comité conjoint des deux chambres sur les impressions a l'honneur de présenter comme son deuxième rapport, le rapport A du sous comité et le recommande à la considération de votre Honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné les documents suivants et recommande qu'ils

ne soient pas imprimés.

No. 14. Réponse à une adresse du 10 décembre 1873. "Un état des sommes ap-

propriées pour les travaux de colonisation et de ponts."

No. 16. Réponse à une adresse du 12 janvier 1874. "Correspondance échangée avec le gouvernement et l'Honorable juge E. Taschereau en 1872, au sujet de la tenue des cours dans le district de Chicoutimi et Saguenay."

No. 19. Rapport de M. Legge, ingénieur, à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal, au sujet des routes de Ste. Thérèse et

Grenville.

No. 20. Réponse à une adresse au sujet de l'appointement des magistrats de district, les causes jugées, salaires, frais de voyage au 1er décembre 1873, les amendes et pénalités imposées, les dates, comment il en a été disposé et à qui payées.

No. 21. Réponse à une adresse concernant l'enquête sur la conduite de C. E. Belle,

Ecr., agent d'immigration à Montréal.

Votre comité recommande encore que l'impression qui a été faite du document "Correspondance échangée avec le gouvernement fédéral relativement au transfert du terrain et des bâtisses de l'ancien couvent des Jésuites à Québec, connu sous le nom de "Jesuits' Barracks," soit considérée suffisante.

#### Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président, pro tem.

Conseil Legislatif Chambre de Comité No. 3 Québec, Samedi 17 janvier 1874

Sous Comité du Comité conjoint sur les impressions :

Rapport A du Sous Comité du Comité Conjoint sur les impressions :

Votre Sous Comité a examiné les comptes d'impression pour une partie de l'année 1872 et pour l'année 1873, conformément au rapport de son greffier, ci-

annexé et v a trouvé l'exactitude habituelle.

Votre Sous Comité a remarqué une très légère augmentation de dépenses pour les impressions de l'Honorable Conseil Législatif, mais il a pu se convaincre que cela doit être attribué aux prix un peu plus élévés payés maintenant aux imprimeurs.

Votre Sous Comité a aussi examiné les documents suivants :

Nos 6 et 7, Rapports et états des institutions de charité, etc., etc.,

No. 10, Réponse à une adresse demandant copie de toutes lettres adressées au gouvernement par le Directeur de l'Asile Catholique des Sourds-Muets de Montréal.

No. 12, Réponse à une adresse relativement à l'organisation et à la constitu-

tion de la Cour d'Appel,

No. 13, Réponse à une adresse, demandant copie de la correspondance échangée entre A. Gugy, Ecr., et le Conseil Exécutif,

No. 14, Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance au

sujet des Casernes de Chambly,

No. 15, Rapport de E. Casgrain, Ecr., N. P., sur l'exploration de la partie Est du Bloc F accordé à la compagnie du chemin de fer de Gosford.

Votre comité recommande que ces documents ne soient pas imprimés.

#### Le tout respectueusement soumis

EDW. HALE Président.

Assemblée Législative Québec, Janvier 1874.

Au président et aux membres du comité conjoint sur les impressions,

Monsieur le Président,

Conformément à l'ordre permanent du comité conjoint, j'ai l'honneur de vous soumettre la partie des comptes d'impressions, papier et reliures de l'année 1872, pour la chambre d'assemblée, laquelle n'a pu être mise devant votre comité, à la session dernière, vu que ces impressions n'étaient pas terminées, comme je vous l'ai fait connaître alors.

J'ai aussi l'honneur de vous soumettre les comptes d'impressions pour l'année

1873 jusqu'au 30 novembre.

Tous ces comptes sont accompagnés de pièces justificatives numérotées depuis 555 à 564 pour l'année 1872 et de 1 à 554 pour 1873.

Les sommes payées se répartissent comme suit, savoir : La balance des impressions de 1872 pour la chambre d'assemblée..... \$ 5,817 82 Impressions de 1873 pour l'Hon. Conseil Législatif..... \$ 1,130 24 12,360 04

> \$18,1.6 86 Total.....

L'examen des comptes d'impressions de l'année écoulée a été fait avec le même soin que celui des années précédentes, conformément au prix et suivant la quantité des documents dont l'impression a été ordonnée et malgré une augmentation de 20 p. 100 sur les prix alloués aux imprimeurs depuis douze mois, les dépenses de 1873 pour cette branche du service sont plus élevées que celles de 1872 de \$718.20 seulement.

Le tout respectueusement soumis

C. F. LANGLOIS G. C. C. I.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 35) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de St. Jean et ses divers amendements," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 11) intitulé: "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du Palais de Justice de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 13) intitulé: "Acte incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal" (Consumers' gas company of the city and district of Montreal), informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agrée ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Salaberry," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires des incendies de Montréal et de Québec à se nommer des députés," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Snr motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemb'ée Législative par son greffier, avec un Bill (No 76) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Laurentides," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la ville de Nicolet," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Proulx, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est. *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de L'assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé: "Acte pour constituer en corporation" La société de bienfaisance mutuelle du service civil de Québec, "auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui conceme ce Bill.

Sur motion de l'Houorable M. Archambenult, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé: Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de Ste. Thérèse de Blainville, dans le comté de Terrebonne, auquel elle demande le concours de cette chambre.

20

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que, lorque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41) intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire."

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill sot lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa,"

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 51) intitulé : "Acte passé pour faire disparaître toute incertitude concernant les limites de la paroisse de Saint Basile le Grand."

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Baucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du comité d s contingents,

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

La chambre s'ajourne à leisir. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé: "Acte amendant l'acte 32 Vict, chap. 59, incorporant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi, et amendant aussi l'acte 35 Vict., chap. 29, incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly

et Sorel, et autorisant la fusion des dites compagnies, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable W. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. Proulx, la chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

# Samedi, 24 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable John Jones Ross, Orateur,

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. de Lêry, des habitants de Ste. Malachie,

Par le même, des habitants des 9ème, 10ème et 11ême rangs du canton de Frampton,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par le même, des habitants des 8ème et 9ème rangs du canton de Frampton,

Par le même, des habitants du canton de Buckland et al.,

Par le même, des habitants du canton de Buckland,

Par le même, des habitants de St. Edouard de Frampton,

Par le même, des habitants du district de Beauce,

Par l'Honorable M. Fraser, du Révd. C. St. Georges et al., d'Iberville.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que cette dernière pétition soit reçue et lue maintenant. La dite pétition est reçue et lue.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permauents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé: "Acte pour constituer en corporation "la société de bienfaisance mutuelle du service civil de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affimative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cettechambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par M. Malhiot et al. Les messagers se retirent. Alors le message est lu com ne suit, savoir :

> Assemblée Législative Québec, 23 janvier 1874.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable, afin de lui communiquer la raison qui a induit cette chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège de Trois Rivières."

Ordonné, Que M. Malhiot, l'Honorable Solliciteur-Général Chapleau et l'Honorable M. Trudel, se rendent au Conseil Législatif, et demandent la dite conférence

Attesté G. M. Muir G. A. L.

Les messagers sont appelé de nouveau et informés que le Conseil Légis'atif transmettra une réponse par son propre messager.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 46) intitulé: "Acte incorporant la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 76) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des l'aurentides," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé: "Acte passé pour faire disparaître toute incertitude concernant les limites de la paroisse de "Saint Basile-le-Grand," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 41) intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se ren le à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Salaberry," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux sois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe vette

21

chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est

Ordonné, Que le rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 24) intitulé: "Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat," soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est

Ordonné, Que le rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 18) intitulé: "Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier en-Droit, au nombre de ses membres," soit adopté.

L'Honorable M. Hale, du comité conjoint de la Bibliothèque, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec,

Le comité conjoint de la Bibliothèque a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné avec le plus grand soin, article par article, tous les comptes de la Bibliothèque et les pièces justificatives pour l'année qui vient de finir, et qu'il les a trouvés parfaitement tenus et bien exacts;

Qu'il a recommandé au bibliothécaire de payer toutes les dettes, avant d'acheter de nouveaux ouvrages, et de ne dépenser, à l'avenir, jamais plus que

l'allocation;

Qu'il a pris connaissance des listes de livres perdus ou sortis de la Bibliothèque depuis longtemps, et prié le bibliothécaire de faire la plus grande diligence pour retrouver ou faire rendre ces volumes:

retrouver ou faire rendre ces volumes; Qu'il a autorisé le bibliothécaire à refuser l'entrée de la bibliothèque aux personnes qui retiennent des livres, nonobstant les avertissements donnés, plus

de trois mois;

Qu'il croît opportun de ne permettre à personne, si ce n'est aux membres de la Législature, de toucher aux livres placés sur les rayons de la Bibliothèque, chacun pouvant consulter le catalogue et s'adresser aux officiers de la Bibliothèque pour avoir les livres dont il a besoin.

Que deux douzaines de copies des journaux, appendices et statuts de Québec, devraient être données à la Bibliothèque, tant pour les échanges que pour l'usage de la Chambre, et que ces documents devraient être adressés directement au

bibliothècaire.

### Le tout respectueusement soumis

JOHN J. Ross.

Québec, 24 janvier 1874.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Résulu. Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative par le greffier de cette chambre, l'informant que le Conseil Législatif accepte la conférence sur le Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collége des Trois-Rivières," et qu'il enverra des membres pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative, à quatre heures et demie P. M., aujourd'hui dans la chambre No. 2 du Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs de Boucherville, de Léry, Ferrier, Fraser et Starnes soient les conférenciers de la part du Conseil Législatif pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative aujourd'hui, à quatre heures et demic P. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé: "Acte incorporant l'association des Dentistes de la Province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé: " Acte pour confirmer l'arpentage de la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton, auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé: "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill [No. 52] intitulé: "Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après examen, Edouard Bégin, comme notaire," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires d'école de la ville d'Iberville, à prélever une certaine somme pour l'érection d'une maison d'éducation commerciale supérieure," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cetté chambre soit soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59) intitulé : "Acte pour autoriser les commissaires des incendies de Montréal et de Québec à se nommer des députés,"

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) intitulé : "Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de Ste. Thérèse de Blainville, dans le comté de Terrebonne,"

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé : "Acte amendant l'acte 32 Vict. Chap. 59, incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisiquoi, et amendant aussi l'acte 35 Vict. Chap. 29, incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, et autorisant la fusion des dites compagnies, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

A quatre heures et demie, la chambre suspend sa séance et s'ajourne à loisir pour permettre aux conférenciers de se rendre à la conférence avec l'Assemblée Législative.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. de Boucherville fait rapport:

Que les conférenciers nommés par cette chambre se sont rendus, à quatre heures et demie P. M., à la chambre No. 2 du Conseil Législatif, pour y rencontrer les conférenciers de l'Assemblée Législative, qui leur ont remis les raisons suivantes par écrit, qu'il a l'honneur de présenter.

Les raisons sont alors lues par le greffier, comme suit :

"Parce que, dans l'opinion de cette chambre, il n'est pas opportun d'exiger que les membres de la corporation du Séminaire des Trois-Rivières soient sujets-nés ou naturalisés de Sa Majesté, qu'ils résident dans cette province, attendu que l'objet de cette institution est l'éducation de la jeunesse."

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Résolu, Que, considérant les raisons données à la conférence, le Conseil Législatif n'insiste pas sur l'amendement fait au Bill (No. 43) intitulé: Acte pour amender l' "Acte d'incorporation du collége des Trois Rivières."

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des Maîtres en Chancellerie.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

## Lundi, 26 Janvier 1874.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier.

Fraser, Gingras, Ilale, Le Maire, Léry, de Panet, Wood.

La pétition suivante est lue et reçue :

De certains habitants de la ville de Montréal, demandant certains amendements à la charte d'incorporation de la cité de Montréal.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 74) intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires d'école de la ville d'Iberville, à prélever une certaine somme pour l'érection d'une maison d'éducation commerciale supérieure," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette cnambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. Irvinc et al..

Les messagers se retirent. Alors le message est lu comme suit, savoir:

> Assemblée Législative Québec, 23 Janvier 4874.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable, afin de lui communiquer la raison qui a induit cette chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par leurs Honneurs au Bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales concernant la Législature de la province de Québec."

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Irvine, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Chapleau, l'Honorable M. Laframboise, M. Langelier et M. Marchand, se rendent au Conseil Législatif et demandent la dite conférence.

Attesté G. M. Muir G. A. L. Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 50) intitulé: "Acte incorporant l'association des Dentistes de la Province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussilôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Hale, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec instruction d'en retrancher la vingtième clause.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 45) intitulé: "Acte pour confirmer l'arpentage de la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative par le greffier de cette chambre, l'informant que le Conseil Législatif accepte la conférence sur le Bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales concernant la Législature de la province de Québec," et qu'il enverra des membres pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative, à 5 heures P. M., dans la chambre No. 3, du Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs Beaubien, Beaudry, Bryson, Dionne et Le Maire, soient les conférenciers de la part du Conseil Législatif pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative, aujourd'hui, à 5 heures P. M.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 6) intitulé: "Acte amendant l'acte 32 Vict., Chap. 59, incorporant la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi, et amendant aussi l'acte 35 Vict., Chap. 29, incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, et autorisant la fusion des dites compagnies, et pour d'autre fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Wood, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 52) intitulé: "Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après examen, Edouard Bégin, comme Notaire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains ameudements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que l'ordre renvoyant de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés le Bill (No. 50) intitulé: "Acte incorporant l'Association des Dentistes de la province de Québec," avec instruction d'en retrancher la 20ème clause, soit rescindé.

L'Honorable M. Ferrier propose

Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. Hale propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit lu pour la troisième fois qu'après avoir été amendé de nouveau en en retranchant la vingtième clause.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle

est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence, et

La question de concours étant mise sur la motion principale tel qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Longueuil," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé: "Acte pour incorporer l'association dite, La Congrégation des hommes de Notre Dame des Trois-Rivières," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé: "Acte amendant l'acte des licences de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill [No. 39] intitulé: "Acte pour incorporer la société Sainte Anne d'assurance mutuelle sur la vie, de St. Joseph de Lévis," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé: "Acte pour diviser la municipalité des Isles de la Magdeleine, en trois municipalités locales distinctes," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé: "Acte annexant une partie de la paroisse de Saint-Séverin au comté de Beauce, pour les fins d'enregistrement et autres," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Lèry, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Léry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Léry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé: "Acte amendant les actes de cette province, 36 Victoria, chap. 53 et 59," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

A cinq heures P. M., la chambre suspend sa séance et s'ajourne à loisir pour permettre aux conférenciers de se rendre à la conférence avec l'Assemblée Législative.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et L'Honorable M. Beaubien fait rapport:

Que les conférenciers nommés par cette chambre se sont rendus, à 5 heures, P. M., à la chambre No 3, du Conseil Législatif, pour y rencontrer les conférenciers de l'Assemblée Législative, qui leur ont remis les raisons suivantes, par écrit, qu'il a l'honneur de présenter.

I es raisons sont alors lues par le greffier, comme suit :

"Parce que l'intérêt public exige que les membres de la Législature de cette province ne soient, à l'avenir, revêtus d'aucune autre fonction législative."

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Résolu, Qu'une nouvelle conférence soit demandée à l'Assemblée Législative, pour lui donner les raisons pour lesquelles le Conseil Législatif ne peut se désister de ses amendements au Bill (No 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec."

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill [No. 40] intitulé: "Acte pour incorporer la ville de la Rivière-du-Loup," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill [No. 84] intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales, expirant le trente de juin 1874, et le trente de juin 1875, et pour d'autres fins du ressort du service public," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé:

"Acte pour amender le chapitre 68 des Statuts Refondus, concernant les compagnies d'Assurance Mutuelle,"

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général, pour la prise en considération du Bill (No. 66) intitulé: "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Beaudry, de la part du comité, sait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59) intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires des incendies de Montréal et de Québec à se nommer des députés,"

Sus motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que les Honorables Messieurs de Boucherville, Ferrier et Fraser forment un comité pour préparer les raisons à donner à la conférence demandée à l'Assemblée Législative concernant les amendements faits par cette chambre au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec."

La chambre s'ajourne à loisir. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance,

Alors, sur motion de l'Honorable M. Beaudry, la chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

# Mardi, 27 Janvier 1874.

11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont

L'honorable John Jones Ross, Orateur.

### Les Honorables Messieurs,

Archambeault, Beaubien, Beaudry, Boucherville, de Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier,

Fraser, Gingras. Hale. Le Maire. Léry, de Panet, Wood,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Malachie, demandant de l'aide pour la confection d'un certain chemin;

Des habitants des 9ème, 10ème et 11ème rangs du canton de Frampton, demandant de l'aide pour la parachèvement d'un chemin;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin entre les lots Nos. 10 et 11, sur les rangs Nos. 4, 5 et 6 du dit canton;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin entre les lots deux et trois, sur les 4, 5 et 6 ème rangs du dit canton;

Des habitants des 8ème et 9ème rangs du canton de Frampton, demandant

de l'aide pour le parachèvement d'un chemin;

Des habitants du canton de Buckland et autres, demandant de l'aide pour un chemin conduisant de la concession St. Jean à l'église de la paroisse de Ste.

Malachie, comté de Dorchester;

Des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin entre les lots Nos. 24 et 25, sur les rangs Nos. 2, 3 et 4

dans le dit canton; Des habitants de St. Edouard de Frampton, demandant de l'aide pour un

chemin entre les 3ème et 4ème rangs du canton de Frampton;

Des habitants du district de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation, conduisant du chef-lieu du district de Beauce au canton de Cranbourne.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé: "Acte incorporant la Bourse de commerce de Montréal," (The Montreal Stock Exchange), fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Archambeault, présente le rapport du comité spécial pour préparer les raisons à donner à la conférence demandée à l'Assemblée Législative concernant les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill (No. 9) intitulé : "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec."

Le rapport est lu comme suit, savoir :

Votre comité est d'opinion que les raisons à donner soient sous forme de résolution, et que cette résolution soit la suivante :

Résolu, Que l'inconvénient signalé par l'Assemblée Législative dans la conférence d'hier pouvant être remédié par l'autorité qui nomme les Conseillers Législatifs, cette chambre ne voit aucune raison de restreindre les prérogatives de la couronne et insiste sur ses amendements au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec."

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté. Résolu, en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs de Boucherville, Ferrier, Fraser et le moteur soient les conférenciers pour représenter cette chambre à la conférence demandée à l'Assemblée Législative, concernant ses amendements au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," et soient chargés de remettre la résolution ci-dessus aux conférenciers de l'Assemblée Législative, dans la chambre No. 3 du Conseil Législatif, aujourd'hui, à midi.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 65) intitulé: "Acte divisant la municipalité des Isles de la Magdeleine, en trois municipalités locales distinctes," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 44) intitulé: "Acte annexant une partie de la paroisse de Saint Sévérin au comté de Beauce, pour les fins d'enregistrement et autres," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Longueuil," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 80) intitulé: "Acte pour incorporer l'Association dite, la congrégation des hommes de Notre Dame, des Trois-Rivières," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de la Rivière-du-Loup," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

L'Honorable M. Fraser propose

Que le rapport ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec instruction de retrancher les mots "ville de Fraserville," partout où ils se trouvent et d'y insérer à la place les mots "ville de Fraser."

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue

dans la négative, sur division.

Les dits améndements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills l'rivés, auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé: "Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de Ste. Thérèse de Blainville, dans le comté de Terrebonne," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Le Maire, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 64) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Nicolet," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry,

Les dits amendements sont lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

L'Honorable Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, amongant son intention de proroger, si l'état des affaires publiques le permet, la présente session de la Législature, demain, le 28 janvier courant, à 2 heures P. M.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que la chambre s'ajourne à loisir.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé: "Acte pour réviser et refondre la charte de la cité de Montréal, et les divers actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 34) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 33) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Houorable M. Ferrier, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 72) intitulé: "Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers Actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, en imposant d'autres cotisations, droits, et licences sur divers commerces et industries, et substituant dans certains cas de nouvelles taxes à celles déjà imposées, et aussi pour autoriser la dite corporation à emprunter cinquante et un mille piastres pour les fins y mentionnées, et aussi pour amender l'Acte 24 Victoria, Chapitre 26, relativement à la cour du Recorder de la dite cité," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois. Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Frivés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 48) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Salaberry," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amende ment.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 52) intitulé : "Acte pour autoriser la chambre provinciale des Notaires à admettre, après examen, Edouard Bégin, comme Notaire," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 50) intitulé : " Acte incorporant l'association des Dentistes de la province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir, pour permettre aux conférenciers de se rendre à la conférence.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le Bill (No. 64) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Nicolet," soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé co Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 25) intitulé: "Acte amendant l'acte des Licences de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Beaudry, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en y ajoutant la section suivante :

"La section deux de l'acte des Licences de Québec (34 Vict. ch. 2) est amendée en retranchant les mots suivants: "dans sa maison ou ses dépendances, ou dans un bâtiment, barge, embarcation ou autre construction flottante ou amarrée dans une rivière, lac ou étendue d'eau, ou dans quelque maison, cabane, hutte, ou autre bâtisse, érigée sur la glace."

"11a. Le deuxième paragraphe de la section 153 du dit acte est amendé, en insérant les mots "ou plusieurs" après le mot "deux" dans les première et

quatrième lignes."

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Couseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 84) intitulé; "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le trente de juin 1874, et le trente de juin 1875, et pour d'autres fins du ressort du service public,"

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit décharg é et que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera til?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordenné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonne, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Bureau des Bills Privés Ce 27 janvier 1874.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la règle 49ème :

De certains habitants de la cité de Montréal, demandant certains amende-

ments à la charte d'incorporation de la cité de Montréal;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à la passation de la clause No. 237 du Bill demandant la refonte de la charte incorporant la cité de Montréal;

De James Motz, Ecr., de Québec, demandant à être indemnisé pour la perte

d'une certaine propriété qui lui a été injustement ôtée ;

De V. Lenoir, W. Lawson, William Kennedy et autres habitants de la cité de Montréal, demandant la passation du Bill incorporant la compagnie des consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal;

De certains propriétaires de la cité de Montréal, demandant certains amende-

ments à la charte d'incorporation de la cité de Montréal;

Des contribuables d'Îberville, exposant que le vote des commissaires d'école de la municipalité de la ville d'Iberville, demandant la permission de prélever une taxe spéciale pour la construction d'une maison d'éducation supérieure a été unanime;

Des habitants du district de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation conduisant du chef-lieu du district de Beauce au canton de Cranbourne:

bourne,

Des habitants de St. Edouard de Frampton, demandant de l'aide pour un

chemin entre les 3ème et 4ème rangs du canton de Frampton;

Des habitants du canton de Buckland, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin entre les lots Nos 24 et 25 sur les rangs Nos 2, 3 et 4, dans le dit canton;

Des habitants du canton de Buckland et autres, demandant de l'aide pour un chemin conduisant de la concession St. Jean à l'église de la paroisse de Ste. Malachie, comté de Dorchester;

Des habitants des 8ème et 9ème rangs du canton de Frampton, demandant de

l'aide pour le parachèvement d'un chemin; Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin entre les lots deux et trois sur les 4, 5 et 6ème rangs du dit canton;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin

entre les lots Nos 10 et 11 sur les rangs Nos 4, 5 et 6 du dit canton;

Des habitants des 9ème, 10ème et 11ème rangs du canton de Frampton,

demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin;

Des habitants de Ste. Malachie, demandant de l'aide pour la confection d'un certain chemin.

### Le tout humblement soumis

LOUIS PANET Président.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 72) intitulé: "Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers Actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, en imposant d'autres cotisations, droits, et licences sur divers commerces et industries. et substituant dans certains cas de nouvelles taxes à celles déjà imposées, et aussi pour autoriser la dite corporation à emprunter cinquante et un mille piastres pour les fins y mentionnées, et aussi pour amender l'Acte 24 Victoria, Chapitre 26, relativement à la cour du Recorder de la dite cité," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Panet, il est Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chantbre qué le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Panet, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé: "Acte amendant les actes relatifs aux Magistrats de District et aux cours de Magistrat dans cette province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beoubien, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé: "Acte amendant l'acte pour refondre et amender les actes concernant le notariat," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Or lonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

L'Houorable M. Fraser propose

Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'Honorable M. de Boucherville propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant mais d'hui en trois mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

#### CONTENTS:

#### Les Honorables Messieurs

Beaudry,

et Boucherville (de). 2.

#### Non-Contents:

Archambeault,Dostaler,Léry (de),Beaubien,Fraser,Panet,Bryson,Gingras,Ross,Dionne,Hale,et Wood. 12.

Ainsi elle est résolue dans la négative. Ordonné, en conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 79) intitulé: "Acte passé pour amender l'acte de cette province 34 Vict., chap. 57, intitulé: "Acte pour incorporer The Women's Hospital of Montreal," auquel elle demande le concours de cette chambre.•

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence la pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 71) intitulé: "Acte incorporant la compagnie d'Omnibus et de transfert de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Snr motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé: "Acte pour détacher certains terrains de la municipalité du village Richelieu, dans le comté de Rouville," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

S ur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé: "Acte pour faciliter la tenue des comptes de cens et rentes dans les seigneuries," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Dionne, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 85) intitulé: "Acto pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, que la 41ème régle de cette chambre soit suspendue en ce qui conterne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Fraser, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 81) intitulé: "Acte pour expliquer la quatrième section de l'acte trentecinq Victoria, chapitre seize," auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Fraser, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre saus amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (C) intitulé: "Acte pour amender l' "Acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 6) intitulé: "Acte amendant l'acte 32 Vict., chap. 59, incorporant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi et amendant avssi l'acte 35 Vict., chap. 29, incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, et autorisant la fusion des dites compagnies, et pour d'autres fins," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir pour permettre au comité des Ordres Permanents et Bills Privés de siéger.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et A six heures P. M., l'Honorable Orateur laisse le fauteuil.

A onze heures P. M., l'Honorable Orateur reprend le fauteuil, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé: "Acte pourvoyant à accorder une aide à certaines compagnies de chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 88) intitulé: "Acte pour amender la loi concernant le droit d'appel à la Cour du Banc de la Reine," auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 91) intitulé: "Acte pour diminuer le nombre des termes de la cour des sessions générales de la paix, dans les districts de Québec et de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé: "Acte pour incorporer "The Western Hospital of Montreal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé: "Acte pour réviser et refondre la charte d'incorporation de la cité de Montréal et les divers actes qui l'amendent," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question

de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé: "Acte amendant l'acte pour refondre et amender les actes concernant le notariat," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Frascr, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 87) intitulé: "Acte pour faciliter la tenue des comptes de cens et rentes dans les seigneuries," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Ilonorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette char bre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est *Ordonnė*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 71) muitulé: "Acte incorporant la compagnie d'Omnibus et de Transfert de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill passera-t-il? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 25) intitulé: "Acte amendant l'acte des Licences de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 64) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Nicolet," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 72) intitulé: "Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers Actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, en imposant d'autres cotisations, droits, et licences sur divers commerces et industrics, et substituant dans certains cas de nouvelles taxes à celles déjà imposées et aussi pour autoriser la dite corporation à emprunter cirquante-et un mille piastres pour les fins y

mentionnées et aussi pour amender l'Acte 24 Victoria, Chapitre 26, relativement à la cour du Recorder de la dite cité," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 19) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Longueuil," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 40) intitulé: "Acte pour incorporer la ville de la Rivière du-Loup," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le quorum du comité des Ordres Permanents et Bills Privés soit réduit de sept à cinq membres.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

# MERCREDI, 28 JANVIER 1874

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser, la chambre s'ajourne à aujour-d'hui, à 11 heures A. M.

# Mercredi, 28 Janvier 1874.

11 heures, A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Honorable John Jones Ross, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Beaubien, Beaudry, Boucherville, de Bryson, Dionne,

Dostaler, Fraser, Gingras, Hale, Wood.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 42) intitulé: "Acte pour incorporer "The Western Hospital of Montreal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera til?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé: "Acte pour détacher certains terrains de la municipalité du village Richelieu, dans le comté de Rouville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres l'ermanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé: "Acte pour incorporer la Société Sainte-Anne d'assurance mutuelle sur la vie, de Saint Joseph de Lévis," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres l'ermanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No.59) intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires des incendies de Montréal et de Québec à se nommer des députés," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Fraser, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 44) intitulé: "Acte annexant une partie de la paroisse de Saint-Séverin au comté de Beauce, pour les fins d'enregistrement et autres," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 29) intitulé: "Acte pour réviser et refondre la charte de la cité de Montréal et les divers actes qui l'amendent," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du "second rapport du comité des contingents,"

L'Honorable M. Beaudry propose, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'Honorable M. Beaubien propose en amendement, Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

A deux heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fau-

teuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit:

"Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif,"

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément comme suit :

Acte amendant l'acte sanctionné le vingt-quatre décembre de l'année mil huit cent soixante-douze, intitulé: Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec.

Acte pour incorporer L'Orphelinat de Saint-Hyacinthe.

Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires, à admettre, après examen, Alphonse Guy, comme notaire.

Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la législature de la

province de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean et ses divers amendements.

Acte pour ajouter certaines dispositions au code de procédure civile, au sujet des brefs de saisie-arrêt, émis par la cour des commissaires.

Acte pour incorporer l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à Québec.

Acte incorporant la compagnie des Consommateurs de gaz de la cité et du district de Montréal, (Consumers' Gas Company of the city and district of Montreal).

Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du palais de justice de

Québec.

Acte pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière.

Acte pour amender l'acte d'incorporation du collége des Trois-Rivières, (23 Vict. chap. 133.)

Acte pour annexer une certaine partie du territoire du Saint-Maurice au dis-

trict des Trois-Rivières, pour les fins judiciaires seulement.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Massa-· wippi et du Grand-Tronc.

Acte pour incorporer l'institution catholique des sourds-muets pour la pro-

vince de Québec.

Acte incorporant la compagnie des Omnibus de Montréal.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne.

Acte amendant de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'emmagasinage de Montréal.

Acte pour annexer au comté de Lotbinière, pour les fins électorales et autres, la partie de la paroisse de Saint Narcisse de Beaurivage, qui est actuellement en dehors du comté.

Acte incorporant la bourse de commerce de Montréal, (The Montreal Stock

Exchange).

Acté permettant à la compagnie graphique (Graphic Company), d'émettre du

stock privilégié.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de ser de Waterloo et Magog.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la

vallée des rivières Missisquoi et Noire.

Acte incorporant la compagnie de fer et d'acier (limitée) d'Ottawa.

Acte passé pour faire disparaître toute incertitude concernant les limites de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand.

Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de Sainte-Thérèse

de Blainville, dans le comté de Terrebonne.

Acte pour constituer en corporation La Société de Bienfaisance Mutuelle du Service Civil de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Nicolet.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de ser de colonisation de Montréal et des Laurentides.

Acte pour incorporer la ville de Salaberry.

Acte pour incorporer la société Sainte-Anne d'assurance mutuelle sur la vie,

de Saint-Joseph de Lévis.

Acte amendant l'acte 32 Victoria, chap. 59, incorporant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi, et amendant aussi l'acte 35 Victoria, chap. 29, incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, et autorisant la fusion des dites compagnies, et pour d'autres fius.

Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après

examen, Edouard Bégin, comme notaire.

Acté pour confirmer l'arpentage de la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton.

Acte incorporant l'association des dentistes de la province de Québec.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés. Acte pour autoriser les commissaires d'école de la ville d'Iberville à prélever une certaine somme pour l'érection d'une maison d'éd ucation commerciale supérieure.

Acte amendant l'acte des licences de Québec.

Acte pour diviser la municipalité des Ísles de la Magdeleine en trois municipalités locales distinctes.

Acte pour incorporer la ville de Longueuil.

Acte pour incorporer la ville de la Rivière-du Loup.

Acte pour incorporer l'association dite La Congrégation des hommes de

Notre-Dame des Trois-Rivières.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec en imposant d'autres cotisations, droits et licences sur divers commerces et industries, et substituant dans certains cas de nouvelles taxes à celles déja imposées, et aussi pour autoriser la dite corporation à emprunter cinquante et un mille piastres pour les fins y mentionnées, et aussi pour amender l'acte 24 Victoria, chapitre 26, relativement à la cour du Recorder de la dite cité.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les

divers actes qui l'amendent.

Acte pour réviser et refondre la charte de la cité de Montréal, et les divers

actes qui l'amendent.

Acte incorporant la compagnie d'Omnibus et de Transfert de Montréal.

Acte pour amender l'acte de cette province, 34 Victoria, chap. 57, intitulé: "Acte pour incorporer The Women's Hospital of Montreal."

Acte pour amender l'acte pour refondre et amender les actes concernant le

Acte pour amender l'acte pour resoncre et amender les acte notariat.

Acte pour amender l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.

Acte amendant les actes relatifs aux magistrats de district et aux cours de magistrat dans cette province.

Acte pour expliquer la quatrième section de l'acte trente cinq Victoria, chap. seize.

Acte pour faciliter la tenne des comptes de cens et rentes dans les seigneuries.

Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.

Acte pour diminuer le nombre des termes de la cour des sessions générales de la paix, dans les districts de Québec et de Montréal.

Acte pour amender la loi concernant le droit d'appel à la cour du banc de la

Reine.

Acte pour incorporer The Western Hospital of Montreal.

Acte pourvoyant à ce qu'une ai le soit accordée à certaines compagnies de chemin de fer.

La Sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a a l'essé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence, pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le trente de juin mil huit cent soixante et quatorze et le trente de juin mil huit cent soixante-et-quinze, et d'autres fins du ressort du service public."

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Sou Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de clore la troisième session du second l'arlement de la Province de Québec par le discours suivant :

# Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'éprouve un grand plaisir à me voir en état de mettre un terme à vos travaux législatifs, de vous permettre de retourner dans vos familles et de prendre vos occupations ordinaires.

Cette session quoique relativement courte, a cependant produit plusieurs mesures importantes et qui, mises à exécution convenablement, ne manqueront pas de développer les ressources de notre Province et d'augmenter considérablement sa prospérité et le binheur de ses habitants.

C'est au zèle et à l'application que vous avez déployés dans l'accomplissement de vos devoirs et à l'harmonie qui a généralement régné dans vos délibérations qu'est dû ce résultat dont je me réjouis et vous félicite.

#### Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous lui avez accordés: il est de mon devoir et je m'efforcerai de faire en sorte qu'ils soient dépensés avec économie et pour le plus grand avantage de la Province.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous faisant mes adieux et mes souhaits, je vous invite à contribuer, dans vos localités respectives, suivant vos moyens, par vos discours et vos exemples, à faciliter l'exécution et le bon fonctionnement des nouvelles lois que vous venez d'ajouter aux anciennes.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que ce Parlement Provincial soit prorogé à lundi, le trentième jour de mars prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à lundi, le trentième jour de mars prochain.

# INDEX

DU

# SEPTIEME VOLUME.

37 VICTORIA 1873-74.

# Adresses:

#### A son Excellence le Lieutenant-Gouverneur:

- 1.—En réponse au Discours du Trône, proposée, 9. Comité chargé de la préparer, adresse rapportée, 10. Adoptée, grossoyée, signée par l'Orateur, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 12. Rapport de la réponse, Réponse, ordre de l'imprimer, 20.
- 2.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$15,000,00 proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 30.

## AJOURNEMENTS:

A loisir, 10, 29, 30, 49, 62, 66, 71, 78, 85, 92, 96, 98, 103, 104.

Spéciaux, 7, 25, 26, 44, 78, 91, 108.

Allan: Sir Hugh et al., de Montréal, Pétition de, 32 et 38.

Archambault: Révd J. O. et al., de St. Timothée, Pétition du, 27 et 35.

Armstrong: L'Honorable David Morrison, la chambre s'ajourne comme marque de respect pour la mémoire de feu, 7.

m BARREAU: de la province de Québec, Pétition du, 19 et 26.

" " " " Section du District de Québec, Pétition du, 51 et 56.

Beauce: Habitants du district de, Pétition des, 80 et 93.

Bélanger: Révd Alf. et al., Pétition du, 17 et 23.

Bellechasse: Habitants du comté de, Pétition des, 27 et 35.

Benny: James et al., de Montréal, Pétition de, 34 et 43.

Bernier: Henri et al., de Lotbinière, "d', 16 et 23.

Bertmer: Directeurs de l'Académie de, Pétition des, 34 et 43.

Habitants de, Pétition des, 32 et 38.

Bibliothécaire: Rapport du, présenté, 6.

Bibliothèque: Comité de la, (Voir Comités).

# BILLS:

A.-Lu pro formá, 4.

- B.—Présenté par l'Honorable M Fraser, intitulé: "Acte pour amender le chapitre 68 des Statuts Refondus, concernant les compagnies d'assurance mutuelle." Lu 1ère fois, 18. 2de lecture remise, 33, 61. Ordre du jour déchargé, 92.
  - C.—Présenté par l'honorable M. Archambeault, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics." Lu 1ère fois, 62. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 67. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 71. Agrée, 104. Sauctionné, 111.
- Bill No. 4.—Intitulé: "Acte pour autoriser la chambre provinciale des Notaires, à admettre après examen, Alphonse Guy, comme notaire." Reçu et lu tère fois, 36. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 44. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 54. Sanctionné, 110.
- Bill No. 5 Intitulé: "Acte amendant l'acte sanctionné le vingt quatre décembre de l'année mil huit cent soixante-douze, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec." Reçu et lu tère fois, 35. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 41: Rapporté sans amendement, 47. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 48. Sanctionné, 110.

Bill No. 6.—Intitulé: "Acte amendant l'acte 32 Victoria, chap. 59, incorporant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi, et amendant aussi l'acte 35 Victoria, chap. 29, incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, et autorisant la fusion des dites compagnies, et pour d'autres fins." Reçu, 78. Lu lère fois, 79. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, 87. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 88. Amendements agréés et Bill rapporté, 104. Sanctionné, 111.

iii

- Bill No. 9.—Intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la législature de la province de Québec." Recu et lu 1ère fois, 36.

  2de lecture remise, 42. I u 2de fois et renvoyé à un comité général, 45. Chambre en comité et Bill rapporté avec amendements, amendements lus, 49. Amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 57. Conférence demandée, 86. Accordée, conférenciers nommés, 87. Conférenciers se rendent à la conférence, 90. Rapport des raisons données, résolu qu'une nouvelle conférence soit demandée à l'Assemblée, 91. Comité nommé pour préparer les raisons à donner, 92. Rapport présenté et adopté, conférenciers nommés, 94. Conférenciers se rendent à la conférence, 98. Amendements agréés et Bill rapporté, 104. Sanctionné, 110.
- Bill No. 11.—Intitulé: "Acte pour remédier aux pertes causées par l'incendie du palais de justice de Québec." Reçu et lu 1ère fois, 50. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 57. Chambre en comité, rapport de progrès, 62. Chambre de nouveau en comité et Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux foix et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 66. Amendements agréés et Bill rapporté, 76. Sanctionné, 110.
- Bill No. 13.—Intitulé: "Acte incorporant la compagnie des Consommateurs de Gaz de la cité et du district de Montréal, (Consumers' Gas Company of the city and district of Montreal.)" Reçu et lu lère fois, 48. 41ème règle suspendue, Bill lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 50. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 64. Amendements agréés et Bill rapporté, 76. Sanctionné, 110.
- Bill No. 14.—Intitulé: "Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer du Sud-est." Reçu et lu 1ère fois, 28. 41ème et 58ème règles suspendues, Bill lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 29. Sanctionné, 30.
- Bill No. 15.—Intitulé: "Acte pour incorporer l'orphelinat de St Hyacinthe."
  Reçu et lu 1ère fois, 35. Seconde lecture remise, 41. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 44.
  Rapporté sais amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 54. Sanctionné, 110.
- Bill No. 17.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à barrières de Terrebonne." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Per-

- manents et Bills Privés, 60. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 68. Sanctionné, 110.
- Bill No. 18.—Intitulé: "Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Thaddée Nesbitt, Bachelier-en-Droit, au nombre de ses membres." Reçu et lu 1ère fois, 48. Motion pour seconde lecture, motion pour renvoi à trois mois, négativée, sur division. Bill lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 55. Rapport que le Bill a été rejeté, 60. Permission accordée de retirer ce rapport pour l'amender, 64. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 74. Rapport adopté, 82.
- Bill No. 19.—Intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Longueuil." Reçu et lu tère fois, 41ème règle suspendue, 88. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 89. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 95. Amendements agréés et Bill rapporté, 108. Sanctionné, 111.
- Bill No. 23.— Intitulé: "Acte incorporant la bourse de commerce de Montréal. (The Montreal Stock Exchange.)" Reçu et lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres l'ermanents et Bills Privés, 71. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, 93. Passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 110.
- Bill No. 24.—Intitulé: "Acte autorisant le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre James Cruickshank à la pratique de la profession de procureur et d'avocat." Reçu et lu 1ère fois, 48. Motion pour seconde lecture, motion pour renvoi à trois mois, négativée sur division, Bill lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 56. Rapport que le Bill a été rejeté, 60. Permission accordée de retirer ce rapport pour l'amender, 64. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 74. Rapport adopté, 82.
- Bill No. 25.—Intitulé: "Acte amendant l'acte des licences de Québec." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 89. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, Bill amendé et lu 3ème fois, 98. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 99. Amendements agréés et Bill rapporté, 107. Sanctionné 111.
- Bill No. 26—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière." Reçu et lu 1ère fois, 55. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 61. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 64. Sanctionné, 110.
- Bill No. 27.—Intitulé: "Acte pour incorporer l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à Québec." Reçu et lu lère fois, 49. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 56. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 69. Sanctionné, 110.
- Bill No. 29.—Intitulé: "Acte pour réviser et refondre la charte de la cité de Montréal, et les divers actes qui l'amendent." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 96. Rapporté avec amendements, amen-

- dements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 106. Amendements agréés et Bill rapporté, 109. Sanctionné, 111.
- Bill No. 30.—Intitulé: "Acte amendant les actes relatifs aux Magistrats de District et aux Cours de Magistrat dans cette province." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 101. Sanctionné, 111.
- Bill No. 32. -Intitulé: "Acte pour incorporer l'institution Catholique des Sourds-Muets pour la Province de Québec." Reçu et lu tère fois, 60. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills-Privés, 65. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 69. Sanctionné, 110.
- Bill No. 33.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, et les divers actes qui l'amendent." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 97. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanctionné, 111.
- Bill No.34.—Intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, Bill renvoyé à l'Assemblée, 66. Reçu de nouveau et lu 1ère fcis, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 97. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 107 Sanctionné, 110.
- Bill No. 35.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Saint Jean et ses divers amendements." Reçu et lu 1ère fois, 36. Seconde lecture remise, 42. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 44. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 53. Amendements agréés et Bill rapporté, 76. Sanctionné, 110.
- Bill No. 36.—Intitulé: "Acte pour amender les articles 945 et 1336 du code civil."

  Reçu et lu lère fois, 50. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 57. Comité général remis, 62, 66. Chambre en comité, 71.
- Bill No. 37.—Intitulé: "Acte incorporant la compagnie des Omnibus de Montréal." Reçu et lu lère fois, 60. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 65. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanctionné, 110.
- Pill No. 39.—Intitulé: "Acte pour incorporer la Société Sainte-Anne d'Assurance Mutuelle sur la vie, de Saint Joseph de Lévis." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 89. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 90. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 111.

- Bill No. 40.—Intitulé: "Acte pour incorporer la ville de la Rivière-du-Loup."
  Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills l'rivés, 91. Rapporté avec amendements, motion pour renvoyer le Bill de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, négativée sur division, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, 95. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 96. Amendements agréés et Bill rapporté, 108. Sanctionné, 111.
- Bill No. 41.—Intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire." Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 78. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 111.
- Bill No. 42.—Intitulé: "Acte pour incorporer "The Western Hospital of Montreal."

  Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 106. Rapporté sans amendement, 108. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 112.
- Bill No. 43.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège des Trois-Rivières, (23 Vict, chap. 133)." Reçu et lu 1ère fois, 49. 41ème règle suspendue, Bill lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permarents et Bills Privés, 50. Rapporté sans amendement, Bill amendé, lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 54. Conférence demandée, 80. Accordée, 82. Conférenciers nommés, 83. Conférenciers se rendent à la conférence, rapport des raisons données, résolu que considérant les raisons données, le Conseil Législatif n'insiste pas sur son amendement et l'Assemblée en est informée, 85. Sanctionné, 110.
- Bill No. 44.—Intitulé: "Acte annexant une partie de la paroisse de Saint Séverin au comté de Beauce, pour les fins d'enregistrement et autres." Reçu et lu 1ère fois, 11ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 90. Rapporté sans amendement, 94. Renvoyé de nouveau au même comité, 95. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, rapport adopté, 109.
- Bill No. 45.—Intitulé: "Acte pour confirmer l'arpentage de la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés, 83. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 87. Sanctionné, 111.
- Bill No. 46.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa." Reçu et lu tère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 78. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 80. Sanctionné, 111.
- Bill No. 47.—Intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Massawippi et du Grand-Tronc." Reçu et lu fère fois, 55. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 62. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanctionné, 110.

- Bill No 48.—Intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Salaberry." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 76. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Amendements agréés et Bill rapporté, 98. Sanctionné, 111.
- Bill No. 49.—Intitulé: "Acte permettant à la Compagnie Graphique (Graphic Company) d'émettre du stock privilégié." Reçu et lu 1ère fois, 64.
  Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
  Privés, 71. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 73. Sanctionné, 110.
- Bill No. 50.—Intitulé: "Acte incorporant l'Association des Dentistes de la Province de Québec." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 83. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés. Bill renvoyé de nouveau au même comité, 87. Ordre rescindé, motion pour 3ème lecture, motion en amendement, résolue affirmativement et Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 88. Amendements agréés et Bill rapporté, 98. Sanctionné, 111.
- Bill No. 51.—Intitulé: "Acte passé pour faire disparaître toute incertitude concernant les limites de la paroisse de Saint Basile-le-Grand." Reçu et lu 1ère fois, 70. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 78. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 111.
- Bill No. 52.—Intitulé: "Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre, après examen, Edouard Bégin, comme notaire." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 88. Amendements agréés et Bill rapporté, 98. Sanctionné, 111.
- Bill No. 53.—Intitulé: "Acte pour détacher certains terrains de la municipalité du village Richelieu, dans le comté de Rouville." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, 102. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, rapport adopté, 109.
- Bill No. 54.—Intitulé: "Acte pour annexer une certaine partie du territoire du Saint-Maurice au district des Trois-Rivières, pour les fins judiciaires seulement." Reçu et lu lère fois, 50. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 57. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 69. Sanctionné, 110.
- Bill No. 56.—Intitulé: "Acte pour étendre les limites de la municipalité du village de Sainte-Thérèse de Blainville, dans le comté de Terrebonne."
  Reçu, 77. Lu lère fois, 78. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 96. Sanctionné, 111.

- Bill No. 58.—Intitulé: "Acte pour ajouter certaines dispositions au code de procédure civile, au sujet des brefs de saisie-arrêt, émis par la cour des commissaires." Reçu et lu tère fois, 49. Lu 2de fois, 56. Renvoyé à un comité général, 57. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 62. Sanctionné, 110.
- Bill No. 59.—Intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires des incendies de Montréal et de Québec à se nommer des léputés." Reçu et lu tère fois, 76. Seconde lecture remise, 84. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, rapport adopté, 109.
- Bill No. 60.—Intitulé: "Acte amendant l'acte pour refondre et amender les actes concernant le notariat." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, motion pour 2de lecture, motion pour renvoi à trois mois, débats, division, contents, 2., non-contents, 12., 101. Bill lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 106. Sanctionné 111.
- Bill No. 62.—Intitulé: "Acte pour constituer en corporation la société de bienfaisance mutuelle du service civil de Québec." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et reuvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 77. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 80. Sanctionné, 111.
- Bill No. 63.—Intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog." Reçu et lu 1ère fois, 67. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 73. Sanctionné, 111.
- Bill No 64.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Nicolet." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 77. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 96. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 98. Amendements agréés et Bill rapporté, 107. Sanctionné, 111.
- Bill No. 65.—Intitulé: "Acte pour diviser la municipalité des Isles de la Magdeleine en trois municipalités locales distinctes." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 90. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 111.
- Bill No. 66.—Intitulé: "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 83. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 92. Sanctionné, 111.
- Bill No. 68.—Intitulé: "Acte amendant les actes de cette province, 36 Victoria, chap. 53 et 59." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 90.

- Bill No. 69.—Intitulé: "Acte amendant de nouveau l'acte incorporant la compagnie d'emmagasinage de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 61. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 63. Sanctionné, 110.
- Bill No. 71.—Intitulé: "Acte incorporant la compagnie d'omnibus et de transfert de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté saus amendement, lu 3ère fois, passé et l'Assemblée en est informée, 107. Sauctionné, 111.
- Bill No. 72.—Intitulé: "Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, en imposant d'autres cotisations, droits et licences sur divers commerces et industries, et substituant dans certains cas de nouvelles taxes à celles déjà imposées, et aussi pour autoriser la dite corporation à emprunter cinquante-et-un mille piastres pour les fins y mentionnées, et aussi pour amender l'acte 24 Victoria, chapitre 26, relativement à la cour du Recorder de la dite cité." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 97. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 98. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 100. Amendements agréés et Bill rapporté, 107. Sanctionné, 111.
- Bill No. 73.—Intitulé: "Acte pour annexer au comté de Lotbinière, pour les fins électorales et autres, la partie de la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, qui est actuellement en dehors du comté." Reçu et lu 1ère fois, 61. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 65. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 69. Sanctionné, 110.
- Bill No. 74.—Intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires d'école de la ville d'Iberville à prélever une certaine somme pour l'érection d'une maison d'éducation commerciale supérieure." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 86. Sanctionné, 111.
- Bill No. 76.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Laurentides." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au somité des Ordres Permanents et Bills Privés, 77. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 111.
- Bill No. 79.—Intitulé: "Acte passé pour amender l'acte de cette province, 34 Victoria, chap. 57, intitulé: "Acte pour incorporer The Women's Hospital of Montreal." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 102. Sanctionné, 111.
- Bill No. 80.—Intitulé: "Acte pour incorporer l'association dite la Congrégation des hommes de Notre-Dame des Trois-Rivières." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des

- Ordres Permanents et Bills Privés, 89. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanctionné, 111.
- 3ill No. 81. —Intitulé: "Acte pour expliquer la quatrième section de l'acte trentecinq Victoria, chapitre seize." Reçu et lu lère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sauctionné, 112.
- Bill No. 84.—Intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les aunées fiscales expirant le trente de juin mil huit cent soixante et quatorze, et le trente de juin mil huit cent soixante-et-quinze, et pour d'autres fins du ressort du service public."

  Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 91. Ordre du jour déchargé et Bill lu 3ème fois, passé et reporté à l'Assemblée, 99. Sanctionné, 112.
- Bill No 85.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869." Reçu et lu lère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 103. Sanctionné, 112.
- Bill No. 87.—Intitulé: "Acte pour faciliter la tenue des comptes de cens et rentes dans les seigneuries." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 107. Sanctionné, 112.
- Bill No. 88.—Intitulé: "Acte pour amender la loi concernant le droit d'appel à la cour du Banc de la Reine." Recu et lu lère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 105. Sanctionné, 112.
- Bill No. 91.—Intitulé: "Acte pour diminuer le nombre des termes de la cour des sessions générales de la paix, dans les districts de Québec et de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 105. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 106. Sanctionné, 112.
- Bill No. 92.—Intitulé: "Acte pourvoyant à accorder une aide à certaines compagnies de chemin de fer." Reçu et lu lère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 105. Sanctionné, 112.

Bills Privés: Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 25.

- " " " " " " " rapports de comités sur, 25.
- Візнор's College: Faculté médicale de l'Université de, Pétition de la, 8 et 15.

Bon-Pasteur : de Montréal, Dames du, Pétition des, 8 et 15.

- " , Religieuses du, Pétition des, 6 et 13.
- " Québec, Religieuses du, Pétition des, 6 et 13.

Boucherville: Boucher de, et al, de Québec, Pétition de, 32 et 38.

Bourger: Mgr, Evêque de Montréal, Pétition de, 17 et 23.

BOWMAN: John et al., de Shefford, Pétition de, 8 et 15.

Brand: Rob. H. et al., de Montréal, Pétition de, 51 et 56.

BROUGHTON: Habitants du canton de, Pétition des, 8 et 15.

Buckland: Habitants du canton de, Pétition des, 79 et 93.

" " , et al., Pétition des, 79 et 93.

Bureau: Zéphirin, de St Vital de Lambton, Pétition de, 31 et 37.

CADIEUX: Dame P. et al., de St Vital de Lambton, Pétition de, 31 et 37.

CAMPBELL: Daniel et al., de Montréal, Pétition de, 43 et 52.

CAP-SAINT-IGNACE: Habitants du, Pétition des, 32 et 38.

CAVERHILL: Thomas et al., de Montréal, Pétition de, 35 et 44.

Chabot: Joseph et al., du comté de Bellechasse, Pétition de, 17 et 23.

CHAMBLY: Curé et al., de, Pétition du, 25 et 33.

": Professeurs du collège de, Pétition des, 37 et 45.

Charraux: Revd. Théophile, S. J., Pétition du, 32 et 38.

Chauveau: L'Honorable Pierre J. O, et al., de Québec, Pétition de, 34 et 43.

CLIFTON-EST: Habitants de, comté de Compton, Pétition des, 14 et 20.

COALLIER: Revd. et al., de Varennes, Pétition du, 19 et.26.

Colonisation de Montréal et des Laurentides : Compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 37 et 46.

#### Comités Nommés:

## 1.—Des Priviléges:

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les priviléges du Parlement, 4.

# 2.—Des Contingents:

Pour examiner et faire rapport sur les comp'es contingents du Conseil Législatif, 15.

```
1er rapport présenté, reçu et lu, 20. Adopté, 21. 2nd " " lu et adopté, 28. 3ème " " et lu, 54.
```

3. - Des Ordres Permanents et Bills Privés, 15.

```
1er rapport présenté, reçu et lu, 23. Adopté, 25.
2nd
                    " lu et adopté, 29.
3ème "
                      "
                           et lu, 38. Adopté, 41.
L'Honorable M. Rodier, ajouté, 41.
4ème rapport présenté, reçu et lu, 46. Adopté, 47.
                         " " " 52. " , 53. " , 53. " , 60.
         44
                 "
                        " lu et adopté, 68.
" lu et reçu, 73.
6ème
7ème
         "
                 "
                 "
Sème
         "
                        " et lu, 99. Reçu, 100.
                 44
Quorum réduit, 108.
```

## 4.—Des Impressions:

Pour surveiller les Impressions du Conseil Législatif, 16. Comité conjoint des Impressions, l'Assemblée en est informée, 22.

```
1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 48.
2nd " et lu, 74. Reçu, 76.
```

5.—Spécial pour autoriser l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 16. L'Assemblée en est informée, 21.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 82.

- 6.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 16.
- 7.—Spécial pour préparer les raisons à donner à la conférence demandée par le conseil au sujet des amendements faits au Bill (No. 9) intitulé : "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," 92. Rapport présenté, lu et adopté, 94.

Compton: Habitants de, Pétition des, 42 et 51.

Conférence: au sujet des amendements faits par le conseil au Bill (No. 43) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège des Trois-Rivières," demandée, 80. Acceptée, 82. Conférenciers nommés, 83. Conférenciers se rendent à la conférence, rapport des raisons données, elles sont lues, résolu que les raisons données sont suffisantes pour induire le conseil à ne pas insister sur son amendement, et l'Assemblée en est informée, 85. Conférence: au sujet des amendements faits par le conseil au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," demandée, 86. Acceptée, conférenciers nommés, 87. Conférenciers se rendent à la conférence, 90. Rapport des raisons données, elles sont lues, 91.

demandée par le conseil pour donner les raisons pour lesquelles il ne peut se désister de ses amendements au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," 91. Comité nommé pour préparer les raisons à donner à la conférence, 92. Rapport présenté, lu et adopté, résolution proposée et adoptée, conférenciers nommés, 94. Conférenciers se rendent à la conférence, 98.

Correction: des minutes, 72.

Coteau-du-Lac: Conseil municipal du, Pétition du, 22 et 28.

COTEAU-LANDING: Habitants du, Pétition des, 22 et 28.

Сôтé: Jean, N. P., de Québec, Pétition de, 32 et 38.

Cousineau: Revd. J. B. et al., de St Louis de Gonzague, Pétition du, 17 et 23.

CRAIG: G. W. et al., de Montréal, Pétition de, 63 et 72.

CRAWFORD: David et al., de Montréal, Pétition de, 36 et 45.

CRUICKSHANK: James, de l'Etat de Michigan, Pétition de, 25 et 33.

DENTISTES: de la province de Québec, association des, Pétition de l', 14 et 19.

DEUX-MONTAGNES, JACQUES-CARTIER ET LAVAL: Habitants des comtés de, Pétition, des, 26 et 33.

Dowd: Revd. P. et al., de Montréal, Pétition du, 17 et 23.

Dunwoodie: James et al., de Montréal, Pétition de, 43 et 52.

Dupuis: Révd. A., de Ste. Elisabeth, Pétition du, 26 et 33.

ECOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE : de Montréal, Professeurs de l', Pétition des, 31 et 37.

ENO DIT DESCHAMPS: Jean Bte. et al., de St. Ignace du Coteau-du-Lac, Pétition de, 45 et 58.

FERGUSON: Hugh et al., de Montréal, Pétition de, 51 et 56.

Fisher: C. J. et al., de Montréal, Pétition de, 35 et 43.

Frampton: Habitants du canton de, Pétition des, 79 et 93.

"	"	"	"	",	"	", 79 et 93.
"	"	"	(;	٠,	"	", 79 et 93.
"	"	LĹ	"	"	"	", 79 et 93.

Fraserville: Conseil Municipal de, Pétition du, 17 et 23.

(TALT: Sir A. T. et al., de Montréal, Pétition de, 14 et 20.

GLACKEMEYER: Ed: N. P., de Québec, Pétition d', 45 et 58.

Gouverneur-Lieutenant: Se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législa-LIEUTENANT: Se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législative, 1, 30, 110. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 2. L'Orateur fait rapport du Discours, il est lu, considération en est fixée, ordre de l'imprimer, 4. Pris en considération, résolution pour adresse en réponse, 9. 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 15ème, paragraphes lus deux fois et adoptés unanimement, comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution, adresse rapportée, 10. Adoptée unanimement, grossoyée, signée par l'Orateur et présentée par les membres qui sont Conseillers Exécutifs, 12. Voir Adresses. Rapport de la réponse à l'adresse, Réponse, Ordre de l'imprimer, 20.

Sanctionne un Bill, 50.

certains Bills, 110, 111, 112. le Bill des Subsides, 112. Clot la session par un gracieux discours aux deux chambres, 112.

Adresses au. Voir Adresses. Messages du. Voir Messages.

Proclamations du. Voir Proclamations.

GRANBY: Conseil Municipal du village de, Pétition du, 19 et 26.

Habitants du canton de, Pétition des, 19 et 26.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF: Rapport par l'Orateur des dépenses et déboursés du, renvoyé au comité des contingents, 18.

Gugy: B. C. A. de Beauport, Pétition de, 42 et 51.

Guy: Alphonse, de St Hyacinthe, Pétition d', 14 et 19.

HALL: George Benson, de Québec, Pétition de, 37 et 46.

HART: Théodore et al., de Montréal, Pétition de, 51 et 56.

HARTWELL: Habitants du canton de, comté d'Ottawa, Pétition des, 13 et 17

HAYCOCK: Edward et al., d'Ottawa, Pétition d', 32 et 38.

HIBBARD: Ashley et al., de Chambly, Pétition d', 34 et 43.

HISTOIRE NATURELLE: de Montréal, Société d', Pétition de la, 13 et 17.

Historique: de Montréal, Société, Pétition de la, 34 et 43.

" , Rapport de l'état des affaires de la, pour 1873, 35.

Hoffman: Jean, de Berthier, Pétition de, 27 et 35.

Hôpital-Général: de Montréal, Rapport des affaires des Sœurs de la charité de l', 13.

HÖPITAL-GENERAL: de Montréal, Sœurs de l', Pétition des, 14 et 20.

" Québec, Sœurs de l', Pétition des, 16 et 23.

 ${
m I}_{
m LE ext{-}AUX ext{-}GRUES}$  : Habitants de St. Antoine de l', Pétition des, 32 et 38.

ILE-PERROT: Habitants de Ste Jeanne de l', Pétition des, 45 et 58.

ISLET: Habitants de l', Pétition des, 32 et 38.

JACQUES-CARTIER, LAVAL ET DEUX-MONTAGNES: Habitants des comtés de, Pétition des, 26 et 33.

Joliette: Supérieure de l'Hospice de, Pétition de la, 13 et 17.

"Supérieur et al., du collège de, Pétition du, 14 et 20.

KENNEDY: William et al., de Montréal, Pétition de, 63 et 73.

Kerr: John et al., de Montréal, Pétition de, 42 et 52.

" Robert et al., de Montréal, Pétition de, 19 et 26.

LABELLE: Damase et al., de Montréal, Pétition de, 34 et 43.

Langevin: Grand-Vicaire, de Rimouski, Pétition du, 32 et 38.

LASNIER: Révd. J. T. et al., de. Ste Cécile, Pétition du, 27 et 35.

Laurentides: compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des, Pétition de la, 37 et 46.

Lauzon: Habitants du village de, Pétition des, 6 et 13.

LAVAL, DEUX-MONTAGNES ET JACQUES-CARTIER: Habitants des comtés de, Pétition des, 26 et 33.

LEGUERRIER: J. V. et al., de Ste Thérèse de Blainville, Pétition de, 42 et 51.

LeMoyne: McPherson, de Buckingham, Pétition de, 8 et 15.

Lenoir: V. et al., de Montréal, Pétition de, 63 et 72.

Lessard: David, de Beauce, Pétition de, 26 et 33.

· Lévis: Habitants de la ville de, Pétition des, 6 et 13.

Longueuil: Conseil Municipal du village de, Pétition du, 14 et 19.

LORANGER: Revd. C. A. de Lanoraie, Pétition du, 8 et 15.

MAGDELEINE: Conseil Municipal des Isles de la, comté de Gaspé, Pétition du, 45 et 58.

MAGUIRE: P. et al., de Shefford, Pétition de, 9 et 15.

Mahedy: P. et al., Pétition de, 17 et 23.

MARIER: P. E. de Terrebonne, Pétition de, 26 et 33.

Masson: l'Honorable Ed: et al., de Montréal, Pétition de, 34 et 43.

Mathieu: Révd: et al., de Ste Justine de Newton, Pétition du, 17 et 23.

#### MESSAGES:

De Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur:

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 19.
- 2.—Informant l'Orateur de son intention de proroger la session, si l'état des affaires publiques le permet, 96.

#### De l'Assemblée Législative :

- Concernant l'administration de la Bibliothèque du Parlement, et informant le conseil de la nomination de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 21.
- 2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les Impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 21.
- 3.—Priant le conseil de renvoyer à l'Assemblée Législative le Bill (No. 34) intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal," afin de corriger une erreur qui a été commise en comité général, 66.
- 4.—Demandant une conférence au sujet des amendements faits par le conseil au Bill (No. 43) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collége des Trois-Rivières," 80.

5.—Demandant une conférence au sujet des amendements faits par le conseil au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," 86.

Avec Bills. Voir Bills.

## A l'Assemblée Législative :

- 1.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 21.
- 2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des Impressions, 21.
- 3.—Acceptant la conférence demandée au sujet des amendements faits par le conseil au Bill (No. 43) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation du collége des Trois-Rivières," 82.
- 4.—Acceptant la conférence demandée au sujet des amendements faits par le conseil au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," 87.
- 5.—Demandant une nouvelle conférence à l'Assemblée pour lui donner les raisons pour lesquelles le conseil ne peut se désister de ses amendements au Bill (No. 9) intitulé: "Acte pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la Législature de la province de Québec," 91.

Avec Bills. Voir Bills.

MILLIER: Revd. H. de Sorel, Pétition du, 32 et 38.

" ", 32 et 38.
" " ", 32 et 88.

MILLS: Hiram et al., de Montréal, Pétition de, 27 et 35.

Minutes: correction des, 72.

Miséricorde: de Montréal, Sœurs de la, Pétition des, 6 et 13.

Missisquoi: compagnie du chemin de fer de jonction de, Pétition de la, 13 et 17.

" " " " " " " " " " " " " " " 34 et 43.

"ET Noire: compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières, Pétition de la, 13 et 17.

Molson: Dame Anne et al., de Montréal, Pétition de, 8 et 15.

Montplaisir: Hypolite et al., de Champlain, Pétition d', 37 et 46.

Montréal, Chambly et Sorel: compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 13 et 18.

Montréal, Chambly et Sorel: compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 14 et 19.

- " citoyens de, Pétition des, 63 et 72.
- " compagnie des chars urbains de, Pétition de la, 31 et 37.
- " du chemin de fer à passagers de la cité de, Pétition de la, 19 et 26.

i

- " corporation de la cité de, Pétition de la, 14 et 19.
- " " " " " " " " " 34 et 43.
- " Ecole de médecine et de chirurgie de, Pétition de l', 22 et 27.
- " Habitants de la cité de, Pétition des, 51 et 63.
- " Orphelinat protestant de, Pétition de l', 12 et 17.

Moore: John et al., de Montréal, Pétition de, 42 et 51.

Morrill: O. et al., Pétition d', 27 et 35.

Morz: James, Ecr., de Québec, Pétition de, 63 et 72.

Mussen: Thomas et al., de Montréal, Pétition de, 35 et 43.

MCDOUGALL: Donald L. et al., de Montréal, Pétition de, 14 et 19.

McGauran: Revd. B. et al., de Québec, Pétition du, 22 et 28.

McGibbon: Alex et al., de Montréal, Pétition d', 35 et 43.

McGill: Faculté Médicale de l'Université, de Montréal, Pétition de la, 12 et 17.

McGreevy: l'Honorable M., rapport de la résignation de, comme Conseiller Législatif, 67.

McNaughton: Wm et al., de Montréal, Pétition de, 13 et 17.

McPherson: Demoiselle Ann et al., de Knowlton, Pétition de, 26 et 33.

NAPIERVILLE: Habitants du comté de, Pétition des, 35 et 44.

NESBITT: Thomas, Ecr, de Québec, Pétition de, 12 et 17.

NICOLET: Conseil Municipal de la ville de, Pétition du, 32 et 38.

": Sœurs de l'Assomption de, Pétition des, 13 et 17.

Notre Dame de Buckland: Habitants de, Pétition des, 31 et 37.

Nouvelle compagnie du Gaz: de la cité de Montréal, Pétition de la, 49.

**E**UVRE DU PATRONAGE : de Québec, Rapport des affaires de l', 23.

Orangistes: de Montréal, Membres de la loge royale, Pétition des, 58 et 67.

Ordres ou Jour: motion pour remettre un, 109. Motion en amendement, débats, 110.

- " déchargés, 65, 92, 99.
- " remis, 33, 41, 42, 61, 62, 65, 66, 71, 78, 84, 92.
- ": rescindés, 28, 49, 88.

ORPHELINAT: Catholique romain de Montréal, Dames de l', Pétition des, 17 et 23.

Ouverture: de la troisième session du second Parlement, 1.

PAGÉ: E. et al., de Montréal, Pétition d', 43 et 52.

PARKER: Salem et al., de Montréal, Pétition de, 43 et 52.

Parkin: Salvin et al., ", ", 43 et 52.

Parlement Provincial: Ouverture de la troisième session du second, 1.

" Proclamations pour la convocation de la troisième session du second, voir Proclamations.

Parlement Provincial: prorogation du, voir prorogation.

Patronage de Québec: Rapport des affaires de l'œuvre du, 23.

Pétitions: pour Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 25.

Philips: Edward D. de Québec, Pétition d', 22 et 27.

Pontiac: Conseil Municipal du comté de, Pétition du, 8 et 15.

Ponton: Salime et al., de Montréal, Pétition de, 43 et 52.

Proclamations: pour la convocation de la troisième session du second parlement provincial, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV.

Prorogation: de la troisième session du second parlement provincial, 113.

PROTESTANT HOME: Dames du, de Québec, Pétition des, 17 et 23.

" " ," " ,25 et 32.

Proulx: F. H. de Ste Anne de la Pocatière, Pétition de, 26 et 33.

Provancher: l'abbé, du Cap-Rouge, Pétition de, 27 et 35.

Providence	e: de	Laprairie, S	Sœurs de	l'asile d	le la, Péi	titi <b>o</b> n de	es, 13 et 17.				
"	: de	Montréal,	"	"	,	"	, 13 et 17.				
"	:	"	"	"	,	ιι	, 13 et 17.				
" : ", Succursale du coteau St Louis, Sœurs de la, Pétition des, 26 et 33											
PROVIDENC	cs: de	Yamachich	ıe, Sœurs	s de la, l	Pétition	des, 16	et 22.	1			
" : du Coteau-du-Lac, Sœurs de l'asile de la, Pétition des, 22 et 28.											
QUÉBEC: corporation de la cité de, Pétition de la, 32 et 38.											
": Dames de l'Orphelinat protestant des filles de, Pétition des, 19 et 26.											
"	:	£ (	"	"	des gar	çons de,	Pétition des, 17 et 23	١.			
44	": Monseigneur l'Archevêque de, et al., Pétition de, 34 et 43.										
RAPPORTS: de comités. Voir comités.											
"		"	sur Bills	s Privés	Terme	prolong	é pour recevoir les, 25				
44	, d	es affaires d	le société	és. Voi	r liste al	phabéti	que des sociétés.				
"	M	<b>f</b> unicipaux	: présent	tés, 9.							
REEKIE:	Robert	James et a	l., de Mo	ntréal, F	Pétition d	le, 31 e	± 37.				
Règle: 41ème suspendue, 29, 50, 60, 61, 76, 77, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 96, 97, 101, 102, 103, 104, 105, 106.											
" 58ème suspendue, 29, 49.											
REGOURD	: Revd	L. et al., de	e Montrés	al, Pétiti	ion du, 1	3 et 17.					
REPENTIG	NY: P.	de, et al., d	le Montré	éal, Péti	tion de,	42 et 51					
RIDDELL: William et al., de Montréal, Pétition de, 51 et 56.											
Rinouski: Sœurs de la charité de la ville de, Pétition des, 19 et 26.											
Rodden: William et al., de Montréal, Pétition de, 43 et 52.											
Rodier:		orable M., aj	outé au	comité d	les Ordr	es Perm	anents et Bills Privés	ί,			
Rousselot: Révd. V. de Montréal, Pétition du, 8 et 15.											
"		"	¢¢.	"	8 et	15.					
			"	"	8 et	15					

Routh: II. L. et al., de Montréal, Pétition d', 72 et 86.

Rov: l'Honorable Pierre Euclide, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 3. Prête serment et signe sa déclaration de qualification, 4.

SAVAGE: Dennis M. et al., de Shefford, Pétition de, 9 et 15.

" l'Honorable Thomas, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 5. Prête serment et signe sa déclaration de qualification, 6.

Shearer: James et al., de Montréal, Pétition de, 51 et 56.

Shefford: Conseil Municipal du canton de, Pétition du, 14 et 20.

" comté de, " , 37 et 45.

Société Bienveillante: des Dames de Montréal, Pétition de la, 18 et 26.

- " des ouvriers anglais de Montréal, rapport de l'état des affaires de la, 30.
- CHARITABLE: des Dames Catholiques de Québec, Rapport de l'état des affaires de la, 18.
- " Historique: de Montréal, Pétition de la, 34 et 43.
- " Rapport de l'état des affaires de la, pour 1873, 35.

Stephens: H. et al., de Montréal, Pétition de, 58 et 68.

STEWART: E. G. et al., " " d', 35 et 44.

Sud-Est: Compagnie du chemin de fer du, Pétition de la, 6 et 13.

STE ANNE DE BEAUPRÉ : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 37 et 46.

- " des Plaines : " " " " , 34 et 43.
- " et St. Joachim: " des paroisses de, comté de Montmorency, Pétition des, 43 et 52.
- " Habitants des paroisses de, comté de Montmorency, Pétition des, 45 et 58.

ST ANTOINE DE L'ILE-AUX-GRUES: Habitants de, Pétition des, 32 et 38.

St Aubert: " , 32 et 38.

ST Basile-le-Grand: Syndics de la paroisse de, ", 14 et 19.

ST BENOIT: Habitants de, Pétition des, 19 et 26. STE BRIGITTE: Rapport des affaires de l'association de l'asile, 33. STE CÉCILE DE BEAUHARNOIS: Habitants de, Pétition des, 6 et 13. ST CHARLES: Habitants de, comté de Bellechasse, Pétition des, 31 et 37. ST CLÉMENT DE BEAUHARNOIS: Curé de, Pétition du, 6 et 13. ST CYRILLE: Habitants de, Pétition des, 31 et 37. ST DAMIEN: " comté de Berthier, Pétition des, 51 et 63. ST EDOUARD DE FRAMPTON: Habitants de, , 80 et 93. ST FÉLIX DU CAP-ROUGE: , 51 et 63. ST FERDINAND D'HALIFAX: Directeurs de l'Hospice de St. Julien de, Pétition des, 31 et 37. ST François: comté de Montmagny, Habitants de, Pétition des, 34 et 43. ST GABRIEL DE BRANDON: Habitants de, Pétition des, 19 et 26. , 37 et 46. ST GEORGES: Rév. C. et al., d'Iberville, du, 80. ST GERVAIS: Habitants de, Pétition des, 31 et 37. ST HENRI DE MASCOUCHE: Habitants de, Pétition des, 17 et 23. ST HYACINTHE: Dames de l'Orphelinat de, Pétition des, 8 et 15. : Filles de la charité de l'Hôtel-Dieu de, Pétition des, 8 et 15. " . 8 et 15. : Ouvroir Ste Geneviève de, Pétition de l', 8 et 15. Ste Jeanne de l'Ile-Perrot: Habitants de, Pétition des, 45 et 58. St Jean: Habitants de la ville de, Pétition des, 14 et 20. : Sœurs de la charité de la ville de, Pétition des, 14 et 20. , 14 et 20. Port-Joli: Habitants de, Pétition des, 31 et 37, ST JOACHIM ET STE ANNE: Habitants des paroisses de, comté de Montmorency,

ST JOACHIM ET STE ANNE: Habitants des paroisses de, comté de Montmorency, Pétition des, 45 et 58.

Pétition des, 43 et 52.

ST LAZARE: Habitants de, Pétition des, 26 et 33.

STE Louise: Habitants de, Pétition des, 32 et 38.

ST MAGLOIRE: Habitants de, Pétition des, 22 et 27.

" . 27 et 35.

STE MALACHIE: Habitants de, Pétition des, 79 et 93.

STE MARIE DE MONNOIR: Filles de la charité de Ste Croix de, Pétition des, 6 et 13.

ST MATHIAS: Certains habitants de, Pétition des, 6 et 13.

ST PAUL DE MONTMINY: Habitants de, Pétition des, 31 et 38.

STE PERPÉTUE: Habitants de, Pétition des, 32 et 38.

ST PIERRE-LES-BEQUETS: Habitants de, Pétition des, 27 et 35.

: Rivière du Sud, Habitants de, Pétition des, 31 et 37.

ST POLYCARPE: Conseil municipal de, Pétition du, 22 et 27.

STE PUDENTIENNE DE ROXTON: Habitants de, Pétition des, 34 et 43.

ST RAPHAEL: Habitants de, comté de Bellechasse, Pétition des, 31 et 37.

ST ROCH-DES-AULNETS: Habitants de, Pétition des, 31 et 37.

ST SÉVERIN: Habitants de, Pétition des, 14 et 19.

ST THOMAS: Habitants de, Pétition des, 32 et 38.

ST VALIER: Habitants de la paroisse de, Pétition des, 18 et 26.

ST VINCENT-DE-PAUL: Conseil municipal de, Pétition du, 32 et 38.

TASSÉ: D., d'Iberville, Pétition de, 32 et 38.

TERREBONNE: compagnie du chemin à barrières de, l'étition de la, 17 et 23.

: Habitants de la ville de, Pétition des, 17 et 23.

Thibaudeau: l'Honorable M., rapport de la résignation de, comme Conseiller Législatif, 67.

Trois Rivières; corporation du collège des, Pétition de la, 26 et 33.

NION ST JOSEPH: de la ville de Lévis, rapport de l'état des affaires de l', 33

VALLEYFIELD: Habitants de, Pétition des, 32 et 38.

VAUDREUM: Habitants de, Pétition des, 45 et 58.

WAKEHAM: George, de Belmont, Pétition de, 25 et 33.

WALKER: William et al., de Québec, Pétition de, 32 et 38.

Waterloo et Magog: compagnie du chemin de ser de, Pétition de la, 32 et 38.

Weaver: George W. et al., de Montréal, Pétition de, 31 et 37.

Women's Hospital: de Montréal, Pétition du, 25 et 32.

 $m Y_{OUNG}$  : John M. et al., de Montréal, Pétition de, 35 et 44

# ERRATA.

Page 32, lignes 20, 21 et 22, au lieu de "Révd. Hillier M.," lisez "Révd. H. Millier."

Page 54, ligne 41, au lieu de "second "lisez, "troisième."

" 72, " 11, " " 2de ligne de la 3ème page, " lisez 34ème ligne de la 64ème page."

Page 78, ligne 33, au lieu de "second" lisez "troisième."

Page 89, lignes 32 et 33, au lieu de "au comité des Ordres Permanents et Bills Privés," lisez "à un comité général de toute la chambre pour demain."

Page 92, ligne 5, au lieu de "second" lisez "troisième."

Page 109, "43, au lieu de "" "